

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - Ville du Moule (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21971117300019

POSTE COMPTABLE : PERCEPTION DU MOULE

**M. 14**

**Budget primitif**  
 **voté par nature**

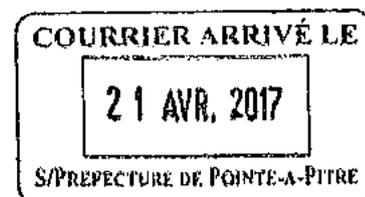
BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



## Sommaire

<b>I - Informations générales (6)</b>	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
<b>III - Vote du budget</b>	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24
<b>IV - Annexes (7)</b>	
<b>A - Eléments du bilan</b>	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	29
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	34
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	35
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	39
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	40
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	41
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	43
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	44
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	45
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	46
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
<b>B - Engagements hors bilan</b>	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	48
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	49
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	50
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	51
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	52
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	53
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	54
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1 - Etat du personnel	55
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	58
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	60
C3.2 - Liste des établissements publics créés	61
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	62
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	63

D2 - Arrêté et signatures

64

### III - Vote du budget

B5 -Détail des dépenses d'investissement

66

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b>	<b>Ville du Moule Budget principal</b>	<b>BP 2017</b>
-------------------	--	--------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	22404
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	1007
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
9868958	15191366	225,89	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 312,00	1358
2	Produit des impositions directes/population	311,91	582
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 339,96	1481
4	Dépenses d'équipement brut/population	456,60	460
5	Encours de dette/population	463,6	1109
6	DGF/population	219,74	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	66,12 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	102,08 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	40,44 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	35%	

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
	<b>T</b>		
	<b>E</b>		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	33 608 082,00	30 020 568,00
	+	+	+
<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>P</b>		
<b>O</b>	<b>R</b>		
<b>T</b>	<b>T</b>		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 587 514,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>33 608 082,00</b>	<b>33 608 082,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>P</b>		
<b>O</b>	<b>R</b>		
<b>T</b>	<b>T</b>		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	11 479 629,00	15 256 358,00
	+	+	+
<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>P</b>		
<b>O</b>	<b>R</b>		
<b>T</b>	<b>T</b>		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 910 037,00	4 374 247,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 6 240 939,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>19 630 605,00</b>	<b>19 630 605,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>53 238 687,00</b>	<b>53 238 687,00</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 343 348,00	0,00	5 723 387,00	5 723 387,00	5 723 387,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 099 065,00	0,00	19 435 077,00	19 435 077,00	19 435 077,00
014	Atténuations de produits	997 497,00	0,00	997 497,00	997 497,00	997 497,00
65	Autres charges de gestion courante	2 460 200,00	0,00	2 429 183,00	2 429 183,00	2 429 183,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>27 900 110,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 585 144,00</b>	<b>28 585 144,00</b>	<b>28 585 144,00</b>
66	Charges financières	531 000,00	0,00	437 000,00	437 000,00	437 000,00
67	Charges exceptionnelles	430 000,00	0,00	372 000,00	372 000,00	372 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>28 861 110,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 394 144,00</b>	<b>29 394 144,00</b>	<b>29 394 144,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	5 778 849,00		3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		513 938,00	513 938,00	513 938,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 778 849,00</b>		<b>4 213 938,00</b>	<b>4 213 938,00</b>	<b>4 213 938,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>34 639 959,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 608 082,00</b>	<b>33 608 082,00</b>	<b>33 608 082,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>33 608 082,00</b>
--	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 296 652,00	0,00	1 436 000,00	1 436 000,00	1 436 000,00
73	Impôts et taxes	20 935 632,00	0,00	21 293 605,00	21 293 605,00	21 293 605,00
74	Dotations et participations	6 898 987,00	0,00	7 220 963,00	7 220 963,00	7 220 963,00
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>29 201 271,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 020 568,00</b>	<b>30 020 568,00</b>	<b>30 020 568,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>29 201 271,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 020 568,00</b>	<b>30 020 568,00</b>	<b>30 020 568,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>29 201 271,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 020 568,00</b>	<b>30 020 568,00</b>	<b>30 020 568,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>3 587 514,00</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>33 608 082,00</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>4 213 938,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	406 983,00	55 614,00	443 000,00	443 000,00	498 614,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	974 000,00	214 163,00	1 258 269,00	1 258 269,00	1 472 432,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 120 352,00	824 621,00	4 798 360,00	4 798 360,00	5 622 981,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>4 275 000,00</b>	<b>815 639,00</b>	<b>3 730 000,00</b>	<b>3 730 000,00</b>	<b>4 545 639,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>9 776 315,00</b>	<b>1 910 037,00</b>	<b>10 229 629,00</b>	<b>10 229 629,00</b>	<b>12 139 666,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>1 250 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>11 076 315,00</b>	<b>1 910 037,00</b>	<b>11 479 629,00</b>	<b>11 479 629,00</b>	<b>13 389 666,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>11 076 315,00</b>	<b>1 910 037,00</b>	<b>11 479 629,00</b>	<b>11 479 629,00</b>	<b>13 389 666,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>6 240 939,00</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 630 605,00</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 112 022,00	874 247,00	3 709 506,00	3 709 506,00	4 583 753,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 112 022,00</b>	<b>4 374 247,00</b>	<b>3 709 506,00</b>	<b>3 709 506,00</b>	<b>8 083 753,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	794 231,00	0,00	1 091 975,00	1 091 975,00	1 091 975,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	649 455,95	0,00	6 240 939,00	6 240 939,00	6 240 939,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 443 686,95</b>	<b>0,00</b>	<b>7 332 914,00</b>	<b>7 332 914,00</b>	<b>7 332 914,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 555 708,95</b>	<b>4 374 247,00</b>	<b>11 042 420,00</b>	<b>11 042 420,00</b>	<b>15 416 667,00</b>

Ville du Moule - Budget principal - BP - 2017

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	5 778 849,00		3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	457 210,00		513 938,00	513 938,00	513 938,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>6 236 059,00</b>		<b>4 213 938,00</b>	<b>4 213 938,00</b>	<b>4 213 938,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 791 767,95</b>	<b>4 374 247,00</b>	<b>15 256 358,00</b>	<b>15 256 358,00</b>	<b>19 630 605,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 630 605,00</b>
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>4 213 938,00</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (toiture, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 723 387,00		5 723 387,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 435 077,00		19 435 077,00
014	Atténuations de produits	997 497,00		997 497,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 429 183,00		2 429 183,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	437 000,00	0,00	437 000,00
67	Charges exceptionnelles	372 000,00	0,00	372 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	513 938,00	513 938,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		3 700 000,00	3 700 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>29 394 144,00</b>	<b>4 213 938,00</b>	<b>33 608 082,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>33 608 082,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 545 639,00		4 545 639,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	498 614,00	0,00	498 614,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 472 432,00	0,00	1 472 432,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	5 622 981,00	0,00	5 622 981,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>13 389 666,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 389 666,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>6 240 939,00</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 630 605,00</b>
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 436 000,00		1 436 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	21 293 605,00		21 293 605,00
74	Dotations et participations	7 220 963,00		7 220 963,00
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00	0,00	70 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>30 020 568,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 020 568,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>3 587 514,00</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>33 608 082,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 091 975,00	0,00	1 091 975,00
13	Subventions d'investissement	4 583 753,00	0,00	4 583 753,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		513 938,00	513 938,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		3 700 000,00	3 700 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>9 175 728,00</b>	<b>4 213 938,00</b>	<b>13 389 666,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>6 240 939,00</b>
-----------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 630 605,00</b>
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>5 343 348,00</b>	<b>5 723 387,00</b>	<b>5 723 387,00</b>
60611	Eau et assainissement	105 958,00	109 913,00	109 913,00
60612	Energie - Electricité	865 470,00	876 090,00	876 090,00
60621	Combustibles	6 700,00	0,00	0,00
60622	Carburants	85 000,00	50 000,00	50 000,00
60631	Fournitures d'entretien	28 000,00	46 700,00	46 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	23 300,00	23 000,00	23 000,00
60636	Vêtements de travail	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6064	Fournitures administratives	45 000,00	61 000,00	61 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	28 000,00	30 000,00	30 000,00
6067	Fournitures scolaires	55 000,00	56 000,00	56 000,00
6068	Autres matières et fournitures	307 700,00	335 200,00	335 200,00
611	Contrats de prestations de services	796 685,00	890 884,00	890 884,00
6135	Locations mobilières	322 900,00	390 000,00	390 000,00
61521	Entretien terrains	444 200,00	383 000,00	383 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	149 550,00	150 000,00	150 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	167 500,00	165 000,00	165 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	50 000,00	50 000,00	50 000,00
61551	Entretien matériel roulant	59 000,00	68 500,00	68 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	48 200,00	30 600,00	30 600,00
6156	Maintenance	297 435,00	374 000,00	374 000,00
6161	Multirisques	84 000,00	90 000,00	90 000,00
6168	Autres primes d'assurance	84 000,00	108 000,00	108 000,00
617	Etudes et recherches	104 000,00	193 000,00	193 000,00
6182	Documentation générale et technique	46 140,00	41 000,00	41 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	100 000,00	110 000,00	110 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 700,00	1 700,00	1 700,00
6188	Autres frais divers	8 500,00	8 500,00	8 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	5 000,00	5 600,00	5 600,00
6226	Honoraires	0,00	1 000,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6228	Divers	384 000,00	420 000,00	420 000,00
6231	Annonces et insertions	25 700,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	27 000,00	55 950,00	55 950,00
6236	Catalogues et imprimés	32 000,00	14 250,00	14 250,00
6238	Divers	5 000,00	5 500,00	5 500,00
6247	Transports collectifs	100 600,00	127 800,00	127 800,00
6251	Voyages et déplacements	30 500,00	43 000,00	43 000,00
6256	Missions	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6257	Réceptions	58 000,00	60 500,00	60 500,00
6261	Frais d'affranchissement	22 500,00	22 000,00	22 000,00
6262	Frais de télécommunications	124 610,00	108 000,00	108 000,00
627	Services bancaires et assimilés	40 500,00	40 500,00	40 500,00
63512	Taxes foncières	75 000,00	77 200,00	77 200,00
637	Autres Impôts, taxes (autres organismes)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>19 099 065,00</b>	<b>19 435 077,00</b>	<b>19 435 077,00</b>
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	176 879,00	184 685,00	184 685,00
64111	Rémunération principale titulaires	10 948 458,00	10 964 718,00	10 964 718,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	237 127,00	166 414,00	166 414,00
64118	Autres indemnités titulaires	162 475,00	663 280,00	663 280,00
64131	Rémunérations non tit.	1 907 668,00	1 558 637,00	1 558 637,00
64161	Emplois jeunes	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	700 684,00	628 665,00	628 665,00
6417	Rémunérations des apprentis	43 670,00	66 499,00	66 499,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 503 160,00	1 782 503,00	1 782 503,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 381 673,00	2 413 382,00	2 413 382,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	96 778,00	97 165,00	97 165,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	346 000,00	305 000,00	305 000,00
6472	Prestations familiales directes	43 693,00	44 000,00	44 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	111 000,00	90 000,00	90 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	50 300,00	40 000,00	40 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	389 500,00	430 128,00	430 129,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>997 497,00</b>	<b>997 497,00</b>	<b>997 497,00</b>
739221	FNGIR	0,00	997 497,00	997 497,00
73923	Reversements sur FNGIR	997 497,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 460 200,00</b>	<b>2 429 183,00</b>	<b>2 429 183,00</b>
6531	Indemnités	225 000,00	233 000,00	233 000,00
6532	Frais de mission	30 000,00	33 000,00	33 000,00
6533	Cotisations de retraite	20 000,00	24 000,00	24 000,00
6535	Formation	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6536	Frais de représentation du maire	13 200,00	13 200,00	13 200,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	500,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	551 500,00	552 506,00	552 506,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	45 000,00	35 000,00	35 000,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	0,00	300 000,00	300 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	590 000,00	270 000,00	270 000,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	970 000,00	952 977,00	952 977,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'étus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>27 900 110,00</b>	<b>28 585 144,00</b>	<b>28 585 144,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>531 000,00</b>	<b>437 000,00</b>	<b>437 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	501 000,00	407 000,00	407 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>430 000,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	12 000,00	12 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	30 000,00	10 000,00	10 000,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	400 000,00	350 000,00	350 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>28 861 110,00</b>	<b>29 394 144,00</b>	<b>29 394 144,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>5 778 849,00</b>	<b>3 700 000,00</b>	<b>3 700 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>513 938,00</b>	<b>513 938,00</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	513 938,00	513 938,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 778 849,00</b>	<b>4 213 938,00</b>	<b>4 213 938,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>5 778 849,00</b>	<b>4 213 938,00</b>	<b>4 213 938,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>34 639 959,00</b>	<b>33 608 082,00</b>	<b>33 608 082,00</b>

		+
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>		<b>0,00</b>
		+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>		<b>0,00</b>
		=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>33 608 082,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessations d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>1 296 652,00</b>	<b>1 436 000,00</b>	<b>1 436 000,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	700,00	1 000,00	1 000,00
70312	Redevances funéraires	9 000,00	9 000,00	9 000,00
70323	Redev. occupat* domaine public communal	17 000,00	12 000,00	12 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	240 000,00	271 000,00	271 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	215 000,00	215 000,00	215 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	814 952,00	928 000,00	928 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00
73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>20 935 632,00</b>	<b>21 293 605,00</b>	<b>21 293 605,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	6 987 927,00	6 987 927,00	6 987 927,00
7321	Fiscalité reversée entre coll. locales	2 477 233,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	2 415 210,00	2 415 210,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	421 046,00	421 046,00
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	380 277,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	70 000,00	70 000,00	70 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	180 000,00	80 000,00	80 000,00
7362	Taxes de séjour	12 000,00	10 000,00	10 000,00
7372	Taxes sur les carburants	1 000 000,00	1 529 422,00	1 529 422,00
7373	Octroi de mer	9 648 195,00	9 600 000,00	9 600 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	180 000,00	180 000,00	180 000,00
74	<b>Dotations et participations</b>	<b>6 898 987,00</b>	<b>7 220 963,00</b>	<b>7 220 963,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	3 185 831,00	3 169 800,00	3 169 800,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 184 110,00	1 443 888,00	1 443 888,00
74127	Dotation nationale de péréquation	452 228,00	309 301,00	309 301,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	318 000,00	340 943,00	340 943,00
74718	Autres participations Etat	1 139 830,00	428 457,00	428 457,00
7473	Participat* Départements	0,00	5 000,00	5 000,00
7478	Participat* Autres organismes	0,00	906 156,00	906 156,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	4 494,00	3 553,00	3 553,00
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	246 661,00	246 396,00	246 396,00
74835	Etat - Compens. exonérat* taxe habitat*	356 693,00	356 693,00	356 693,00
7484	Dotation de recensement	6 140,00	5 776,00	5 776,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7468	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	70 000,00	70 000,00	70 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>29 201 271,00</b>	<b>30 020 568,00</b>	<b>30 020 568,00</b>
76	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00
78	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>29 201 271,00</b>	<b>30 020 568,00</b>	<b>30 020 568,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		29 201 271,00	30 020 568,00	30 020 568,00

+		<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+		<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>3 587 514,00</b>
=		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>33 608 082,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.  
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
 (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	406 963,00	443 000,00	443 000,00
2031	Frais d'études	226 963,00	322 000,00	322 000,00
2051	Concessions, droits similaires	180 000,00	121 000,00	121 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	974 000,00	1 258 269,00	1 258 269,00
2111	Terrains nus	350 000,00	260 000,00	260 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	25 000,00	130 000,00	130 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	50 000,00	50 000,00
21538	Autres réseaux	110 000,00	0,00	0,00
21588	Autres matériels, outillages incendie	8 000,00	50 000,00	50 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	25 000,00	15 000,00	15 000,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	164 000,00	164 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	365 000,00	250 000,00	250 000,00
2184	Mobilier	56 000,00	56 000,00	56 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 000,00	283 269,00	283 269,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 129 352,00	4 798 360,00	4 798 360,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	991 000,00	2 384 360,00	2 384 360,00
2313	Constructions	1 779 352,00	1 167 000,00	1 167 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 000 000,00	1 047 000,00	1 047 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	350 000,00	200 000,00	200 000,00
126	Opération d'équipement n° 126 (5)	1 845 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
127	Opération d'équipement n° 127 (5)	0,00	90 000,00	90 000,00
17	Opération d'équipement n° 17 (5)	0,00	140 000,00	140 000,00
22	Opération d'équipement n° 22 (5)	0,00	0,00	0,00
28	Opération d'équipement n° 28 (5)	2 430 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>9 776 315,00</b>	<b>10 229 629,00</b>	<b>10 229 629,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
1641	Emprunts en euros	1 300 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 300 000,00</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>1 250 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>11 076 315,00</b>	<b>11 479 629,00</b>	<b>11 479 629,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>11 076 315,00</b>	<b>11 479 629,00</b>	<b>11 479 629,00</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>				<b>1 910 037,00</b>
				+

Ville du Moule - Budget principal - BP - 2017

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			6 240 939,00
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>19 630 605,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 112 022,00	3 709 506,00	3 709 506,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	991 492,00	1 383 295,00	1 383 295,00
1322	Subv. non transf. Régions	944 530,00	1 544 467,00	1 544 467,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	57 500,00	57 500,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	500 000,00	500 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	176 000,00	224 244,00	224 244,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 112 022,00</b>	<b>3 709 506,00</b>	<b>3 709 506,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 443 686,95	7 332 914,00	7 332 914,00
10222	FCTVA	634 231,00	947 975,00	947 975,00
10223	TLE	160 000,00	144 000,00	144 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	649 455,95	6 240 939,00	6 240 939,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 443 686,95</b>	<b>7 332 914,00</b>	<b>7 332 914,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>3 555 708,95</b>	<b>11 042 420,00</b>	<b>11 042 420,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	5 778 849,00	3 700 000,00	3 700 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	457 210,00	513 938,00	513 938,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	28 191,00	39 363,00	39 363,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 439,00	4 634,00	4 634,00
281571	Matériel roulant	29 222,00	15 103,00	15 103,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 356,00	1 525,00	1 525,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	19 748,00	27 655,00	27 655,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 719,00	2 719,00	2 719,00
28182	Matériel de transport	59 978,00	51 406,00	51 406,00
28183	Matériel de bureau et informatique	116 156,00	135 950,00	135 950,00
28194	Mobilier	99 142,00	116 712,00	116 712,00
28188	Autres immo. corporelles	98 259,00	118 871,00	118 871,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 236 059,00</b>	<b>4 213 938,00</b>	<b>4 213 938,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>6 236 059,00</b>	<b>4 213 938,00</b>	<b>4 213 938,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>9 791 767,95</b>	<b>15 256 358,00</b>	<b>15 256 358,00</b>

+

Ville du Moule - Budget principal - BP - 2017

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				4 374 247,00
				+
				0,00
				=
				19 630 605,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 126 (1)  
LIBELLE : STADE DE SERGENT**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		3 641 426,08	a 350 000,00	3 300 000,00	b 3 300 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	41 257,19	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	41 257,19	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 600 168,89	350 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00	0,00
2313	Constructions	3 600 168,89	350 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 139 515,00	d 2 014 500,00
13	Subventions d'investissement	139 515,00	2 014 500,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	120 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	82 015,00	1 337 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	57 500,00	57 500,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-1 495 985,00</b>
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 127 (1)  
LIBELLE : RECONVERSION ECOLE L. GALLERON**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	90 000,00	b 90 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-90 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17 (1)  
LIBELLE : GUENETTE ANCIEN**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		122 495,30	a 0,00	140 000,00	b 140 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	122 495,30	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	100 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	22 495,30	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-140 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22 (1)**  
**LIBELLE : UNITE D'HEBERGEMENT PARC DE LOISIRS**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		1 423 889,88	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 423 889,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	261 889,54	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 162 020,34	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 28 (1)  
LIBELLE : ECOLE ARISTIDE GIRARD**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DÉPENSES</b>		4 117 381,74	a 465 639,00	200 000,00	b 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	35 365,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	35 365,34	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	87 500,00	5 931,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	87 500,00	5 931,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 994 516,40	459 708,00	200 000,00	200 000,00	0,00
2313	Constructions	3 994 516,40	459 708,00	200 000,00	200 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 631 043,00	d 1 255 132,00
13	Subventions d'investissement	631 043,00	1 255 132,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	631 043,00	1 047 665,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	207 467,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>1 220 536,00</b>
---	---------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV  
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	---	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Depenses réelles	1 250 000	1 416 500	172 000	532 000	903 269	3 463 500	70 000	0	0	3 672 360	0	11 479 629
- Equipements municipaux (2)		1 416 500	172 000	532 000	903 269	3 463 500	70 000	0	0	3 672 360	0	10 228 629
- Equip. non municipaux (c204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	1 250 000											1 250 000
Depenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	1 250 000	1 416 500	172 000	532 000	903 269	3 463 500	70 000	0	0	3 672 360	0	11 479 629
RAR N-1 et reports	6 240 939	219 544	0	561 637	50 555	551 056	0	0	0	527 245	0	8 150 976
Total cumulé dépenses d'investissement	7 490 939	1 636 044	172 000	1 093 637	953 824	4 014 556	70 000	0	0	4 199 605	0	19 630 605

RECETTES

Total recettes de l'exercice	10 598 877	1 030 219	0	1 255 132	285 630	2 066 500	0	0	0	0	0	15 256 388
RAR N-1 et reports	0	3 555 939	0	631 043	0	175 915	0	0	0	11 350	0	4 374 247
Total cumulé recettes d'investissement	10 598 877	4 586 158	0	1 886 175	285 630	2 242 415	0	0	0	11 350	0	19 630 605

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	6 275 818	7 188 503	1 805 681	7 477 983	2 165 374	2 486 850	270 000	240 000	0	5 739 895	257 977	33 608 082
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	6 275 818	7 188 503	1 805 681	7 477 983	2 165 374	2 486 850	270 000	240 000	0	5 739 895	257 977	33 608 082
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	21 917 247	5 713 165	0	928 000	271 000	1 121 156	0	0	0	0	70 000	30 020 568
RAR N-1 et reports	3 587 514	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 587 514
Total cumulé recettes de fonctionnement	25 504 761	5 713 165	0	928 000	271 000	1 121 156	0	0	0	0	70 000	33 608 082

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engagés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV -- ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION -- VUE D'ENSEMBLE**

**IV**  
**A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	<b>Total dépenses investissement</b>	1 250 000	1 636 044	172 000	1 093 637	963 824	4 014 556	70 000	0	0	4 199 605	0	13 389 666
	Dépenses réelles	1 250 000	1 636 044	172 000	1 093 637	963 824	4 014 556	70 000	0	0	4 199 605	0	13 389 666
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 250 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	176 614	22 000	130 000	0	0	70 000	0	0	100 000	0	498 614
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	663 698	150 000	100 998	186 833	86 500	0	0	0	64 413	0	1 472 432
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	485 742	0	197 000	766 991	278 056	0	0	0	3 696 192	0	5 622 981
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	50 000	0	666 639	0	3 650 000	0	0	0	140 000	0	4 546 639
126	STADE DE SERGENT	0	0	0	0	0	3 650 000	0	0	0	0	0	3 650 000
127	RECONVERSION ECOLE L. GALLERON	0	90 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000
17	GUENETTE ANCIEN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 000	0	140 000
28	ECOLE ARISTIDE GIRARD	0	0	0	666 639	0	0	0	0	0	0	0	666 639
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

RECETTES													
		10 538 877	4 556 158	0	1 886 175	285 630	2 262 415	0	0	0	11 350	0	19 630 605
<b>Total recettes investissement</b>		<b>10 538 877</b>	<b>4 556 158</b>	<b>0</b>	<b>1 886 175</b>	<b>285 630</b>	<b>2 262 415</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 350</b>	<b>0</b>	<b>19 630 605</b>
Recettes réelles		6 384 939	4 586 158	0	1 886 175	285 630	2 262 415	0	0	0	11 350	0	15 416 667
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 384 939	947 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 332 914
13	Subventions d'investissement	0	138 183	0	1 886 175	285 630	2 262 415	0	0	0	11 350	0	4 583 753
16	Emprunts et dettes assimilées	0	3 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 500 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		4 213 938	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 213 938
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 700 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	513 938	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	513 938
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
		6 275 819	7 188 503	1 805 681	7 477 983	2 165 374	2 186 850	270 000	240 000	0	5 739 895	257 977	33 608 082
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>6 275 819</b>	<b>7 188 503</b>	<b>1 805 681</b>	<b>7 477 983</b>	<b>2 165 374</b>	<b>2 186 850</b>	<b>270 000</b>	<b>240 000</b>	<b>0</b>	<b>5 739 895</b>	<b>257 977</b>	<b>33 608 082</b>
Dépenses réelles		2 061 881	7 188 503	1 805 681	7 477 983	2 165 374	2 186 850	270 000	240 000	0	5 739 895	257 977	29 394 144
011	Charges à caractère général	647 384	2 019 200	36 500	387 550	438 500	416 653	0	0	0	1 777 600	0	5 723 387
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	4 639 603	1 216 675	6 596 433	1 726 874	1 240 197	0	0	0	3 962 295	0	19 435 077

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
014	Atténuations de produits	997 497	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	997 497
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	437 700	552 506	491 000	0	180 000	270 000	240 000	0	0	257 977	2 429 183
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	407 000	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	437 000
67	Charges exceptionnelles	10 000	12 000	0	0	0	350 000	0	0	0	0	0	372 000
88	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>4 213 938</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 213 938</b>
023	Virement à la section d'investissement	3 700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 700 000
042	Opérat* ordre transfert entre sections	513 938	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	513 938
043	Opérat* ordre inférieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>21 917 247</b>	<b>5 713 165</b>	<b>0</b>	<b>928 000</b>	<b>271 000</b>	<b>1 121 156</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70 000</b>	<b>30 020 568</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>21 917 247</b>	<b>5 713 165</b>	<b>0</b>	<b>928 000</b>	<b>271 000</b>	<b>1 121 156</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70 000</b>	<b>30 020 568</b>
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	12 000	10 000	0	928 000	271 000	215 000	0	0	0	0	0	1 436 000
73	Impôts et taxes	21 223 605	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000	21 293 605
74	Dotations et participations	611 642	5 703 165	0	0	0	906 156	0	0	0	0	0	7 220 963
75	Autres produits de gestion courante	70 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat* ordre inférieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>		<b>IV</b>
		<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numero de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)		Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					15 808 545,49									
1641 Emprunts en euros (total)					15 808 545,49									
07002178	BNP PARIBAS	12/12/2007	12/12/2007	27/12/2008	1 000 000,00	F	FIXE	5,000	5,950		P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1		
090015	BFT BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	21/01/2009	30/01/2009	15/03/2009	6 606 545,49	F	FIXE	5,150	5,320		P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1		
A291109L	CAISSE D'EPARGNE	13/04/2011	12/05/2011	25/08/2011	3 000 000,00	V	EUR3M	0,840	1,420		C Amortissements Constant	A-1		
CGP 14 10 01 L	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	01/12/2008	17/12/2008	31/05/2009	1 200 000,00	F	FIXE	3,390	3,430		P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1		
CGP137001S	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	18/03/2008	25/03/2008	30/10/2008	1 000 000,00	F	FIXE	3,800	3,840		P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1		
CGP153001P	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	11/06/2015	22/06/2015	15/09/2015	1 000 000,00	F	FIXE	1,550	1,560		P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1		
LT090280	BFT BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	26/08/2009	26/08/2009	15/11/2010	2 000 000,00	V	EUR12M	1,430	1,610		C Amortissements Constant	A-1		
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Catégorie d'emprunt (8)			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé DIN
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
<b>1675 Dettes pour METP et PPP (total)</b>					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>15 808 545,49</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		10 386 400,48					975 329,49	353 808,06	0,00	19 610,16
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 386 400,48					975 329,49	353 808,06	0,00	19 610,16
07002178	N	0,00	A-1	123 337,74	0,00		FIXE	5,000	123 337,74	6 168,83	0,00	0,00
090015	N	0,00	A-1	5 223 692,49	11,00		FIXE	5,150	322 523,00	266 294,12	0,00	11 880,37
A291109L	N	0,00	A-1	1 900 000,00	9,00		EUR3M	0,951	200 000,00	17 355,76	0,00	1 625,49
CGP 1410 01 L	N	0,00	A-1	635 323,91	6,00		FIXE	3,390	81 868,79	20 849,47	0,00	1 649,42
CGP137001S	N	0,00	A-1	503 073,40	6,00		FIXE	3,300	69 614,97	18 461,67	0,00	2 850,82
CGP153001P	N	0,00	A-1	934 303,94	18,00		FIXE	1,550	44 651,99	14 223,01	0,00	651,18
LT090280	N	0,00	A-1	1 096 669,00	7,00		EUR12M	0,762	133 333,00	9 457,20	0,00	952,88
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers localités-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>10 356 400,48</b>					<b>975 329,49</b>	<b>353 808,06</b>	<b>0,00</b>	<b>19 610,16</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme additionnée d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

IV  
A2.3

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

## A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couvertures éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	10 386 400,48	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace la stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES**

<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		<b>IV</b>
		<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV  
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opérations de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)						0,00		0,00	
Taux variable simple (total)						0,00		0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00		0,00	
Total						0,00		0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.  
 (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.  
 (3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>1 250 000,00</b>	<b>1 250 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 250 000,00</b>	<b>1 250 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 250 000,00	1 250 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>1 910 037,00</b>	<b>6 240 939,00</b>	<b>9 400 976,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>5 305 913,00</b>	<b>III</b> <b>5 305 913,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>1 091 975,00</b>	<b>1 091 975,00</b>
10222	FCTVA	947 975,00	947 975,00
10223	TLE	144 000,00	144 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>4 213 938,00</b>	<b>4 213 938,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	39 363,00	39 363,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	4 634,00	4 634,00
281571	Matériel roulant	15 103,00	15 103,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 525,00	1 525,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	27 655,00	27 655,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 719,00	2 719,00
28182	Matériel de transport	51 406,00	51 406,00
28183	Matériel de bureau et informatique	135 950,00	135 950,00
28184	Mobilier	116 712,00	116 712,00
28188	Autres immo. corporelles	118 871,00	118 871,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 700 000,00	3 700 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>5 305 913,00</b>	<b>4 374 247,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 240 939,00</b>	<b>15 921 099,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II</b>	<b>9 400 976,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV</b>	<b>15 921 099,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b>	<b>6 520 123,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 461, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

## Ville du Moule - Budget principal - BP - 2017

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
			REGIE MUNICIPALE DES SPORTS	Etablissement de droit public	350 000,00
657361		SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE CAISSE DES ECOLES	Etablissement de droit public	300 000,00
657362		SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE CCAS	Etablissement de droit public	270 000,00
6574		SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE OFFICE DU TOURISME	Association	257 977,00
6574		SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE OGEC ECOLE SAINT JOSEPH	Association	190 646,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
BIPUI	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	340 349,00	400 000,00	0,00	350 635,00
BI-PUISSANCE							
ECOLEGIRARD	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	3 994 518,40	200 000,00	0,00	0,00
ECOLE A. GIRARD							
STADE DE SERGENT	7 136 346,00	2 500 000,00	9 636 346,00	3 600 168,89	3 300 000,00	3 736 178,00	0,00
STADE DE SERGENT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**IV**

**C1**

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		69,00	2,49	71,49	70,49	0,00	70,49
Adjoint administr. 1CL	C	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Adjoint administr. 2CL	C	27,00	2,49	29,49	28,49	0,00	28,49
Adjit Administr. princ. 1CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjit Administr. princ. 2CL	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Attaché Territorial	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
D.G. 20 à 40.000 hab.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
D.G.A. 20 a 40.000 hab.	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur Pal 1CL	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur Pal 2Cl	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		171,00	14,17	185,17	183,66	0,00	183,66
Adjit technique 1 Cl	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjit technique 2 Cl	C	136,00	14,17	150,17	149,16	0,00	149,16
Adjit. Tech. Princ. 2 Cl	C	6,00	0,00	6,00	5,50	0,00	5,50
Agent de Maîtrise	C	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Ingénieur Pal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Pal 1Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Pal 2Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		29,00	0,00	29,00	29,00	0,00	29,00
ATSEM 1ere classe	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
ATSEM PRINCIPAL 2 CL	C	21,00	0,00	21,00	21,00	0,00	21,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Conseiller Ter. APS	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur APS	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur APS Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>12,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,00</b>	<b>11,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11,00</b>
Adjoint patrimoine 1CL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint patrimoine 2CL	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Assistant conservateur Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Bibliothécaire terr.	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>33,00</b>	<b>4,97</b>	<b>37,97</b>	<b>37,14</b>	<b>0,00</b>	<b>37,14</b>
Adjoint animation 1CL	C	7,00	0,83	7,83	7,83	0,00	7,83
Adjoint animation 2CL	C	25,00	4,14	29,14	28,31	0,00	28,31
Animateur Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>17,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17,00</b>	<b>16,80</b>	<b>0,00</b>	<b>16,80</b>
Brigadier P.M.	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Brigadier-Chef Ppal P.M.	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Chef de Police Mun.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef service PM	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien de Police Munic.	C	5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
D.S.T. 20 000/40.000	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>338,00</b>	<b>21,63</b>	<b>359,63</b>	<b>355,09</b>	<b>0,00</b>	<b>355,09</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la qualité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				157 056,40		
CEA		OTR		43 999,50	A Début de contrat	A Contrat d'Emploi Avenir (CEA)
CEA		OTR		113 056,90	A Début de contrat	A Contrat d'Emploi Avenir (CEA)
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>157 056,40</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération bruts annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 25 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacances temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 1 000 habitants.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats adés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 65-1148 du 20 octobre 1965.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
01/11/1994 - CONSTRUCTION 15 LLS LAVANDIERES	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	816 951,42
01/01/1995 - CONSTRUCTION 21 LLS LES MARINES	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	1 187 819,90
24/01/1995 - CONSTRUCTION DE 8 LLS A BONAN	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	269 049,65
01/09/1998 - CONSTRUCTION 18 LLS GERARD HUBERT	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	1 112 667,50
01/09/1998 - 8 LLS MANCENILIERS	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	511 760,42
01/09/1998 - 8 LLTS GERARD HUBERT	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	435 766,22
01/09/1998 - 10 LLS LE NENUPHARS	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	636 107,85
01/07/1999 - 22 LLS LACASCADE	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	1 510 470,90
01/07/2000 - CENTRE BOURG RUE LAMARTINE PAE/LLS DOM	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	170 353,26
01/07/2000 - CENTRE BOURG RUE LAMARTINE PAE TRES SOCIAL	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	41 550,78
01/11/2000 - GUENETTE 1ERE TRANCHE PAE/LLS	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	1 798 041,17
01/11/2000 - IGUENETTE 2EME TRANCHE PAE/LLS	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	1 711 782,74
01/11/2000 - GUENETTE 2EME TRANCHE PAE TRES SOCIAL	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	742 289,96
01/11/2000 - GUENETTE 1ERE TRANCHE PAE/TRES SOCIAL	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	670 734,77
01/02/2001 - ZAC BV1 PAE TRES SOCIAL	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	58 386,49
18/09/2001 - ICONSTRUCTION 26 LTS MOREL	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	1 294 067,09
18/09/2001 - CONSTRUCTION DE 50 LLS MOREL	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	3 353 878,76
01/06/2002 - KAHMA CONSTRUCTION D'UNE M A S	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	276 847,50
30/10/2002 - CONSTRUCTION DE 28 LLS DAMENCOURT	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	1 463 036,59
30/10/2002 - ICONSTRUCTION DE 14 LLTS DAMENCOURT	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	515 222,19
30/10/2002 - ICONSTRUCTION DE 12 LLTS DAMENCOURT	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	495 469,81
30/10/2002 - ICONSTRUCTION DE 34 LLS DAMENCOURT	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	1 556 831,40
26/12/2002 - CONSTRUCTION DE 10 LLTS ZAC BV1	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	479 916,57
26/12/2002 - CONSTRUCTION DE 40 LLS ZAC BV1	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	2 160 784,60
26/12/2002 - ANTICIPATION FONCIERE ZAC BV1	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	383 074,00
01/08/2003 - PAE/LLS SERGENT BONAN	DETTE GAGRANTIE PUBLIC		Public	1 178 444,85
01/06/2004 - SEMSAMAR CHAMP GRILLE	DETTE GAGRANTIE PUBLIC		Public	1 044 302,00
11/05/2006 - prêt AGAFEJ construction d'un EHPAD	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	913 084,00
08/02/2008 - construction 9 LLS R.H.I. BONAN	DETTE GARANTIE		Privé	380 780,87
08/02/2008 - CONSTRUCTION 9 LLS RHI BONAN	DETTE GARANTIE		Privé	290 709,00

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
08/02/2008 - CONSTRUCTION 12 LLS RHI BONAN	DETTE GARANTIE		Privé	460 857,00
06/02/2009 - SEMSAMAR 11 LLTS BONAN	DETTE GAGRANTIE PUBLIC		Public	626 827,00
06/02/2009 - SEMSAMAR 19 LLS A BONAN	DETTE GAGRANTIE PUBLIC		Public	1 377 749,00
01/06/2009 - SEMSAMAR LOGEMENT LOCATIF A BONAN	DETTE GAGRANTIE PUBLIC		Public	539 822,00
01/07/2009 - SEMSAMAR LOGEMENT SOCIAL BONAN	DETTE GAGRANTIE PUBLIC		Public	2 536 014,00
28/09/2009 - SEMSAMAR 21 LLTS BONAN	DETTE GAGRANTIE PUBLIC		Public	200 000,00
30/08/2011 - BONAN	DETTE GARANTIE PRIVEE		Privé	131 951,40
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NORD GRANDE-TERRE/CANGT	01/01/2014	TPU	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
AGENCE FONCIERE D'URBANISME		COTISATION	3 482,00
ASSOCIATION DES MAIRES DE GUADELOUPE	10/01/2001	COTISATION	13 751,00
CAUE	17/10/2003	COTISATION	10 000,00
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES/ANETT	09/07/2015	COTISATION	1 243,00
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL/ ANEL	10/04/2017	COTISATION	4 481,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

**C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	ACTION SOCIALE SANS HEBERGEMENT	14/09/1983	-	SPA	Non
CAISSE DES ECOLES	CAISSE DES ECOLES / RESTAURATION SCOLAIRE	01/01/1986	-	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
REGIE PERSONNALISEE	REGIE MUNICIPALE DES SPORTS ET LOISIRS	28/10/2002	-	21971117300183	SPIC	Non

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	21 101 000,00	5,00	11,94	0,00	2 519 459,00	5,00
TFPB	17 906 000,00	2,00	24,05	0,00	4 306 393,00	2,00
TFPNB	208 000,00	22,00	53,90	0,00	112 112,00	22,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept et le Lundi dix du mois d'Avril à 18 h 45, les membres du conseil municipal dûment convoqués le 31 Mars 2017 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN

*Etaient présents* : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Rose-Marie LOQUES, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Sylvia SERMANSON, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Joël TAVARS, Marie-Alice RUSCADE, Thomas ZITA, Eveline CLOTILDE, Dantès ABASSI, Joseph HILL, Nadia OUJAGIR, José OUANA, Evelyne MESSOAH, Marius SYNESIUS, Daniel DULAC, Jérôme CHOUNI Françoise DIELNA, Seetha DOULAYRAM, Jacques RAMAYE, Patrick PELAGE, Annick CARMONT, Joanie ACHOUN, Marcellin CHINGAN, Betty ARMOUGON, Grégory MANICOM Sabine MAMERT-LISTOIR, Bernard SILFILLE

*Représentés* : MM. Pierre PORLON, Michel SURET, Claity MOUNSAMY

*Absents* : MM. Stella GUILLAUME, Déborah HUSSON

Membres en exercice : 35	Membres présents : 30	Membres représentés : 03
Absent Excusé : 00	Absents : 02	

*Le quorum étant atteint, trente (30) Conseillers étant présents, trois (3) représentés et deux (2) absents, le Président Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Marie-Alice RUSCADE est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.*

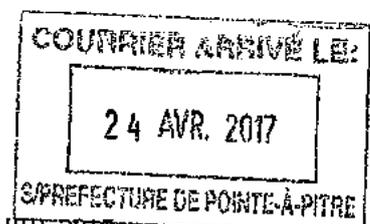
**Examen et Vote du Budget Primitif 2017 de la Ville**

8/DCM 2017/28

Madame le Maire explique aux élus que le budget primitif est un document essentiel, retraçant les autorisations de dépenses et de recettes attendues pour l'exercice.

Le document budgétaire de l'exercice 2017 s'inscrit dans le cadre des orientations définies dans le rapport d'orientations budgétaires début mars.

Ainsi, le contexte général dans lequel est élaboré ce budget primitif reste marqué par de nombreuses incertitudes liées aux tensions dans la zone euro, l'importance des déficits et la fragilité de la reprise de la croissance dans la plupart des secteurs d'activité. Parmi les autres facteurs de risque de ralentissement notables figurent l'adoption de politiques de repli sur soi, des mesures protectionnistes et une montée des tensions géopolitiques.



Les perspectives d'évolution financière n'ont guère changé et se confirment pour l'exercice 2017 : cure d'austérité imposée par l'Etat, plan de rigueur, baisse des dotations ou encore resserrement des financements et des crédits bancaires.

Le budget primitif 2017, équilibré à hauteur de 53,2 M€, pose les jalons de la prévision de recettes et dépenses de la collectivité, en toute sincérité.

## 1- EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement intègre la prévision de recettes et de dépenses courantes de la collectivité et s'équilibre cette année à hauteur de 33,60 M€.

**EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	BP 2016	BP 2017	% évolution
Recettes de fonctionnement (1)	34 639 959	33 608 082	-2,98%
Dépenses de gestion (2)	27 900 110	28 585 144	2,46%
Epargne de gestion courante (3)=(1)-(2)	6 739 849	5 022 938	-25,47%
Frais financiers (4)	531 000	437 000	-17,70%
Charges exceptionnelles (5)	430 000	372 000	-13,49%
Dépenses de fonctionnement (6) = (2)+(4)+(5)	28 861 110	29 394 144	1,85%
Epargne brute (7)=(3)-(4)	5 778 849	4 213 938	-27,08%
Taux d'épargne brute = (7) / (1)	16,7%	12,5%	

En matière de recettes, outre les produits propres de l'exercice 30,02M€, sont également inscrits, les soldes reportés de l'exercice 2016 (excédents des restes à réaliser et de clôture) soit 3,58 M€.

L'épargne de gestion courante, tirée de la différence entre les recettes et dépenses de gestion recule de 25,47% entre 2016 et 2017, générant ainsi une épargne brute fixée à 4,21 M€ destinée au financement des investissements.

Entre 2016 et 2017, les prévisions de cette section sont en recul de 2,9% pour les recettes et en progression de 2,46% s'agissant des dépenses.

## 1.1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 30,02M€

Pour l'année 2017, les recettes de fonctionnement comprennent : les produits des services du domaine et ventes diverses (1,43 M€), les impôts et taxes (21,29M€), les dotations et participations (7,2 M€), les autres produits de gestion courante (0,7 M€) et enfin 3,58 M€ de résultat reporté.

Ainsi, les ressources de fonctionnement sont réparties proportionnellement entre le produit des impôts et taxes (70,41%), les dotations et participations (24,49%), les produits des services, du domaine et des ventes (4,87%) et le résultat reporté (12,16%).

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2016	BP 2017	Proportion
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>29 201 271</b>	<b>30 020 568</b>	<b>100,0%</b>
Produits des services, du domaine et des ventes	1 296 652	1 436 000	4,78%
Impôts et taxes	20 935 632	21 293 605	70,93%
Dotations et participations	6 898 987	7 220 963	24,05%
Autres produits de gestion courante	70 000	70 000	0,23%
002- Résultat reporté	5 438 688	3 587 514	11,95%

Les principaux éléments qui caractérisent les recettes de fonctionnement en 2017 sont :

- Une stabilisation des taux de fiscalité pesant sur les ménages
- La poursuite de l'effort de redressement des comptes publics symbolisée par la baisse du montant alloué au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette réduction est estimée à -196,4 K€ en 2017 soit au total 1,5 M€ depuis 2014.
- Une prévision de 1,5M du produit attendu de la taxe spéciale sur les carburants conformément à la nouvelle de la répartition notifiée par le Conseil Régional.
- La baisse de l'attribution de compensation de 62K€ par anticipation du transfert de compétence liée à la promotion touristique qui est désormais du ressort de la CANGT.
- Le fonds d'amorçage 21 K€, Contrat Enfance Jeunesse 50 K€, autres prestations CAF 40 K€, participations aux contrats d'insertion 21 K€.

## a- Les impôts ménages : 6,98 M€

Les impôts ménages concernent la contribution directe locale, composés des 3 taxes que sont la taxe d'habitation, les taxes foncières (bâti et non bâti).

La notification des bases prévisionnelles 2017 n'est parvenue qu'après la mise en production des documents budgétaires par conséquent, le budget 2017 a été bâti selon les données 2016 (état 1259 2016).

EVOLUTION DE LA FISCALITE 2016/2017								
	2016			2017			2016/2015	2016/2015
	TAUX	Bases d'imposition prévisionnelles	PRODUIT	TAUX	Bases d'imposition prévisionnelles	PRODUIT	EVOLUTION DES BASES	EVOLUTION DES PRODUITS
Taxe d'habitation	11,94%	22 220 000	2 653 068	11,94%	21 101 000	2 519 459	-5,04%	-5,04%
Taxe foncière (bâti)	24,05%	17 640 000	4 242 420	24,05%	17 906 000	4 306 393	1,51%	1,51%
Taxe foncière (non bâti)	53,90%	171 500	92 439	53,90%	208 000	112 112	21,28%	21,28%
<b>Totaux</b>		<b>40 031 500</b>	<b>6 987 927</b>		<b>39 215 000</b>	<b>6 937 964</b>	<b>-2,04%</b>	<b>-0,71%</b>

### - Evolution des bases fiscales :

Le montant prévisionnel des bases des taxes directes locales est estimé en 2017 à 39,21 M€, en baisse de 2,04%. Cette estimation prend en compte deux éléments :

- l'actualisation du coefficient de revalorisation des valeurs locatives fixée à 1,004 pour les propriétés non bâties, pour les immeubles industriels et l'ensemble des autres propriétés bâties et décidée par l'Etat en Loi de Finances 2017.
- la variation physique des bases qui correspond au développement des nouveaux quartiers et à la construction des nouveaux logements.

En 2017, l'évolution des bases communales par rapport à l'année 2016 s'effectue comme suit : -5,04% pour la taxe d'habitation, +1,51% s'agissant de la taxe foncière, +21,28% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Le recul des bases de taxe d'habitation constaté en 2016 (-3,87%) est donc confirmé en 2017.

### - Fixation des taux de fiscalité :

Conformément aux priorités de mandature, la maîtrise de la fiscalité reste de mise, se traduisant ainsi par une stabilisation des taux.

- Evolution du produit fiscal :

Le produit fiscal attendu en 2017 est estimé à 6 937 964€, il recule de 0,71% par rapport à 2016 et constitue une perte de recettes de 49 963€ par rapport à l'état prévisionnel de 2016.

**b- Les ressources Etat**

Pour le budget 2017 de la Ville du Moule, l'ensemble des concours financiers, soit les dotations et participations (chap.74) se chiffre à 7,22 M€, en progression de 4,67% comparativement aux prévisions de l'année 2016.

Pour rappel, les dotations provenant de l'enveloppe normée destinée aux collectivités locales dans le cadre de la Loi de finances intègrent: la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la Dotation de solidarité rurale (DSR) et la Dotation de solidarité Urbaine (DSU).

**c- Les autres recettes**

Par ailleurs, les autres recettes de gestion englobent les produits des services et du domaine (chapitre 70) et les autres produits de gestion courante (chapitre 75).

L'inscription de 1,43 M€ relative aux produits des services laisse apparaître une progression de 10,75%, tenant compte des encaissements 2016 et de l'évolution des recettes des services (ALSH, spectacles, autres produits du domaine...). Enfin, le montant affecté aux autres produits de gestion courante est maintenu au niveau de 2016.

**1.2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 29,39 M€**

Ces dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général (19,47%), les frais de personnel (66,12%), les autres dépenses de gestion (8,26%), les frais financiers (1,49%), les charges exceptionnelles (1,49%) et les atténuations de produits (3,39%).

	BP 2016	BP 2017	% Evolution
Total dépenses réelles de fonctionnement	28 861 110	29 394 144	1,85%
Charges à caractère général	5 343 348	5 723 387	7,11%
Frais de personnel	19 099 065	19 435 077	1,76%
014 atténuation de produits	997 497	997 497	0,00%
Autres dépenses de gestion	2 460 200	2 429 183	-1,26%
Frais financiers	531 000	437 000	-17,70%
Charges exceptionnelles	430 000	372 000	-13,49%

Globalement, la prévision des dépenses de fonctionnement connaît une évolution en hausse 1,85%, due essentiellement à l'augmentation des charges à caractère général (+7,11%) et les charges de personnel (+1,76%).

Les charges à caractère général progressent de 7,11% pour tenir compte des crédits nécessaires au financement des actions du contrat de ville, à la modernisation des services et à l'extension de la privatisation des services de nettoyage des bâtiments publics tout en maintenant des mesures de restrictions des crédits alloués aux services.

Les dépenses de personnel sont prévues à hauteur de 19,43 M€, soit en augmentation de 1,76% par rapport à la prévision 2016. Cette évolution se justifie par la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), des évolutions statutaires liées au PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) et par les recrutements programmés au cours de l'année.

Les autres charges de gestion courante, fixées à 2,42 M€, reculent de 1,26% cette année.

Comparativement à l'année 2016, la prévision 2017 des frais financiers est réduite de 17,70% malgré la prise en compte des préfinancements envisagés sur les opérations d'équipement et les frais financiers que va générer la mobilisation du solde l'emprunt AFD (3,5M€).

## **2- EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Tel qu'indiqué dans le rapport des grandes orientations budgétaires, les prévisions d'investissement sont conformes aux priorités définies dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Celles-ci tiennent compte de l'intégration des reports en recettes et dépenses, suite au vote du compte administratif 2016 mais également des besoins ponctuels liés aux impératifs de sécurité, de conformité et de modernisation des services.

## 2.1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 19,6 M€

L'effort d'investissement 2017 portera essentiellement sur la réalisation d'équipements de proximité dans plusieurs domaines d'intervention de la Ville et les études préalables au lancement de nouveaux travaux. Le budget d'investissement 2017 s'équilibre en reprenant les restes à réaliser 2016 et le solde d'exécution reporté 2016 pour un total de 8,15M€.

Ainsi, les nouvelles dépenses d'investissement intègrent les dépenses d'équipement brut (études, travaux, matériel et outillage...) et les emprunts et dettes assimilés.

### a- Les dépenses d'équipement : 11,47 M€

Les dépenses d'investissement au titre du présent budget comprennent les immobilisations incorporelles (logiciels, études), les immobilisations corporelles (terrains, matériels..), les travaux en cours et les opérations d'équipement (stade Sergent, école A. Girard, Reconversion école L. Galleron).

	BP 2016	BP 2017	Evolution
Inmo. Incorporelles	406 963	443 000	9%
Inmo. Corporelles	974 000	1 258 269	29%
Inmo. en cours	4 120 352	4 798 360	16%
Total opérations d'équipement	4 275 000	5 730 000	-13%
Emprunts et dettes assimilées	1 300 000	1 250 000	-4%
	11 076 315	11 479 629	4%

Dans l'ensemble, la prévision des dépenses de d'investissement connaît une évolution de +4% en raison essentiellement de l'augmentation des immobilisations incorporelles (+9%), des immobilisations corporelles (+29%) et des travaux en cours (+16%). Cette variation est toutefois atténuée par les dépenses sur opérations d'équipement (-13%) et le remboursement des emprunts (-4%).

#### • Les immobilisations incorporelles 0,4 M€ regroupent :

- *Les acquisitions de logiciels (0,1M€) pour les services et les frais d'études pour la construction de la maison de quartier de Vassor et les études de renforcement des écoles LL Soliveau et Château Gaillard (0,3M€)*

- Les travaux de réseaux câblés dont la vidéo protection (0,18M€), l'acquisition de terrains (0,26M€), de mobilier de bureau (0,05M€), d'équipements informatiques (0,25M€), de véhicules (0,16M€) et de divers matériels (0,06M€)

• Les immobilisations en cours (travaux) 4,7 M€ regroupent :

- La RHI de Petite Anse (1,3M€), la RHI BVS (0,5M€), Le Vieux Guénette (0,14M€), la ZAC de Damencourt (0,18M€), l'école A. Girard (0,2M€), le chœur de l'église et le clocher (0,4M€), la réfection des clôtures des écoles des Grands Fonds et de Cocoyer (0,13M€), le fonds routier (1M€), l'installation de citernes et surpresseurs dans les écoles (0,2M€), les travaux électriques et l'étanchéité des bâtiments (0,3M€) et des travaux de réhabilitation du centre socio-culturel R. Loyson (0,4M€).

• Les opérations d'équipement 3,7 M€ sont réparties ainsi :

- Stade de Sergent (3,3M€), école A. Girard (0,2M€), Reconversion école L. Galleron (0,09M€) et le Vieux Guénette (0,14M€).

**b- Le remboursement de la dette**

Les emprunts et dettes assimilés englobent le remboursement de la dette en capital (1 250 000 €) y compris les prévisions d'annuités liées à la mobilisation du solde de l'emprunt AFD.

**2.2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 15,25 M€**

Elles sont réparties entre les recettes d'équipement, financières et l'autofinancement.

Le budget d'investissement 2017 reprend les restes à réaliser 2016 pour un total de 4,37M€.

	BP 2016	BP 2017	% Evolution
Subventions d'investissement	2 152 022	3 709 506	72,37%
Dotations, fonds divers	794 231	1 091 975	57,49%
excédents de fonctionnement capitalisés 1068	649 456	6 240 939	860,95%
Virement à la section d'investissement	5 778 849	3 700 000	-35,97%
op. ordre de transfert entre sections	457 210	513 938	12,41%
	9 831 768	15 256 358	55,17%

Les prévisions de recettes s'évaluent à 15,25M€. Elles englobent 24,3% de subventions d'investissement, 7,1% de dotations et fonds divers et 40,9 % d'excédents de fonctionnement capitalisés.

#### **a- Les recettes d'équipement et les autres recettes réelles : 11,04 M€**

Ces recettes incluent les subventions d'investissement (3,7 M€) émanant essentiellement de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département. Les autres recettes financières se composent du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur les Valeurs Ajoutées) 0,9 M€, de la TLE (Taxe Locale d'Equipement) 0,14 M€.

Ensuite, au stade du budget primitif 2017, l'autofinancement (3,7 M€), les subventions d'équipement (3,7 M€) et les dotations et fonds divers (1M€), constituent la majorité des financements de cette section.

Le virement de la section de fonctionnement de 3,7M€ (24,2%) des recettes d'investissement et les autres opérations d'ordre de transfert entre sections pour 0,5 M€ (3,3%), sont sans impact sur les flux réels de la collectivité.

#### **b- L'emprunt**

Au cours de l'exercice 2017, Au cours de l'exercice 2017, la ville prévoit de mobiliser le solde de l'emprunt conformément à la convention de financement AFD conformément à la convention de financement AFD (Agence Foncière de Développement) pour un volume de 3.5 M€. Le stock de dette s'élèvera suite à cette mobilisation à 12 825 016€ pour un taux actuariel de 2,95% et une durée de vie résiduelle de 11 ans et 11 mois. Ce montant figure dans les restes à réaliser de l'exercice 2016.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le stock de dette communal s'élève à 10 386 398€ pour un taux actuariel de 3,02% et une durée de vie résiduelle de 10 ans et 10 mois.

En somme, les recettes d'investissement s'équilibrent proportionnellement aux dépenses, en intégrant un autofinancement prévisionnel de 4 213 938 €, correspondant à la somme des opérations d'ordre.

Enfin, dans cette conjoncture particulièrement difficile, nous conservons notre volonté d'agir et notre détermination. Aussi, le budget 2017 est conforme aux priorités du mandat qui consistent à dégager les marges financières nécessaires au remboursement des annuités de la dette, préserver une fiscalité maîtrisée et assurer la réalisation des opérations d'aménagement en cours.

a émis un avis favorable sur le Budget Primitif 2017 de la Ville.

**Le Conseil Municipal,**  
**où le Maire en son exposé,**  
**après discussion et échanges de vues**  
**DECIDE A L'UNANIMITE**  
**Vote à scrutin public**

**Article 1 : D'arrêter comme suit le budget primitif 2017 de la Ville du Moule :**  
**En fonctionnement par chapitre :**

CHP	Dépenses	Mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser n-1	Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
011	Charges à caractère général	5 343 348		5 723 387	5 723 387
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 099 065		19 435 077	19 435 077
014	Atténuations de produits	997 497		997 497	997 497
65	Autres charges de gestion courante	2 460 200		2 429 183	2 429 183
66	Charges financières	531 000		437 000	437 000
67	Charges exceptionnelles	430 000		372 000	372 000
68	Dot. aux amortissements & provisions				-
022	Dépenses imprévues				-
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>28 861 110</b>		<b>29 394 144</b>	<b>29 394 144</b>
023	Virement à la section d'investissement	5 778 849		3 700 000	3 700 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			513 938	513 938
	<b>Total de la Section</b>	<b>34 639 959</b>		<b>33 608 082</b>	<b>33 608 082</b>
	<b>Recettes</b>				
70	Produits de gestion courante	1 296 652		1 436 000	1 436 000
72	Travaux en régie				-
73	Impôts et taxes	20 935 632		21 293 605	21 293 605
74	Dotations et participations	6 898 987		7 220 963	7 220 963
75	Autres produits de gestion courante	70 000		70 000	70 000
76	Produits financiers				-
013	Atténuation de charges				-
77	Produits exceptionnels				-
6611	Intérêts des emprunts (ICNE)				-
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>29 201 271</b>		<b>30 020 568</b>	<b>30 020 568</b>
002	Exédent de fonctionnement reporté			3 587 514	3 587 514
	Restes à réaliser N-1				-
	<b>Total de la section</b>	<b>29 201 271</b>	<b>-</b>	<b>33 608 082</b>	<b>33 608 082</b>

CHP	Dépenses	Mémoire Budget Primitif	Restes à réaliser n-1	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal
13	Subventions d'investissement				
16	Remboursement d'emprunts	1 300 000		1 250 000	1 250 000
19	Moins-values de cession				-
20	Immobilisation Incorporelle	406 963	55 614	443 000	443 000
21	Immobilisation corporelle	974 000	214 163	1 258 269	1 258 269
23	Travaux en cours	4 120 352	824 621	4 798 360	4 798 360
26	Acquisition de participation				-
27	Autres immobilisations financières				-
	<b>Opérations</b>				
17	Guénette Ancien	-		140 000	140 000
28	Ecole Aristide Girard	2 430 000	465 639	200 000	200 000
126	Stade de Sergent	1 845 000	350 000	3 300 000	3 300 000
127	Reconversion école L. Galleron			90 000	90 000
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>11 076 315</b>	<b>1 910 037</b>	<b>11 479 629</b>	<b>11 479 629</b>
	<b>Recettes</b>				
10	Dot. Fonds div.& réserves	794 231		1 091 975	1 091 975
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	649 456		6 240 939	6 240 939
13	Subventions d'investissement	2 112 022	874 247	3 709 506	3 709 506
16	Emprunts et dettes assimilées	-	3 500 000	-	-
21	Cessions d'immobilisations corporelles				-
23	Cessions d'immobilisations en cours				-
19	Plus-values de cession				-
28	Amortissement des immobilisations				-
024	Produits des cessions				-
	<b>OPERATIONS</b>				-
18	Passerelle Autre-Bord Wisoskie				
21	Bibliothèque				
25	Lotissement artisanal de Guénette				
26	Stade de Sergent				
28	Ecole Aristide Girard				
29	Ecole de Guénette				

	<i>Recettes de l'exercice</i>	<i>3 555 709</i>	<i>4 374 247</i>	<i>11 042 420</i>	<i>11 042 420</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	5 778 849		3 700 000	3 700 000
040	<i>Opé.d'ordre de transferts entre sections</i>	457 210		513 938	513 938
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
	<b>Total de la section</b>	<b>9 791 768</b>	<b>4 374 247</b>	<b>15 256 358</b>	<b>15 256 358</b>

**Fonctionnement : Dépenses**

Chap : 011, 012, 014, 065

Unanimité

Chap : 66, 67, 023, 042

Unanimité

**Fonctionnement : Recettes**

Chap : 70, 73, 74, 75

Unanimité

**Investissement : Dépenses**

Chap : 16, 20, 21,23

Unanimité

Chap : 17 Guénette ancien

Unanimité

Chap : 28 Ecole Aristide Girard

Unanimité

Chap : 126 Stade de Sergent

Unanimité

Chap : 127 Reconversion Ecole Lydia Galleron

**Investissement : Recettes**

Chap : 10, 1068, 13

Unanimité

**Article 2 :** D'approuver le tableau des subventions, le tableau d'amortissement des biens joints en annexe au budget et les durées retenues.

Article 3 : Le Député-Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture,

Le : ..... 21 AVR. 2017 .....

Et publication ou notification du :

..... 24 AVR. 2017 .....

Fait à Le Moule, le 10 Avril 2017

Pour extrait conforme

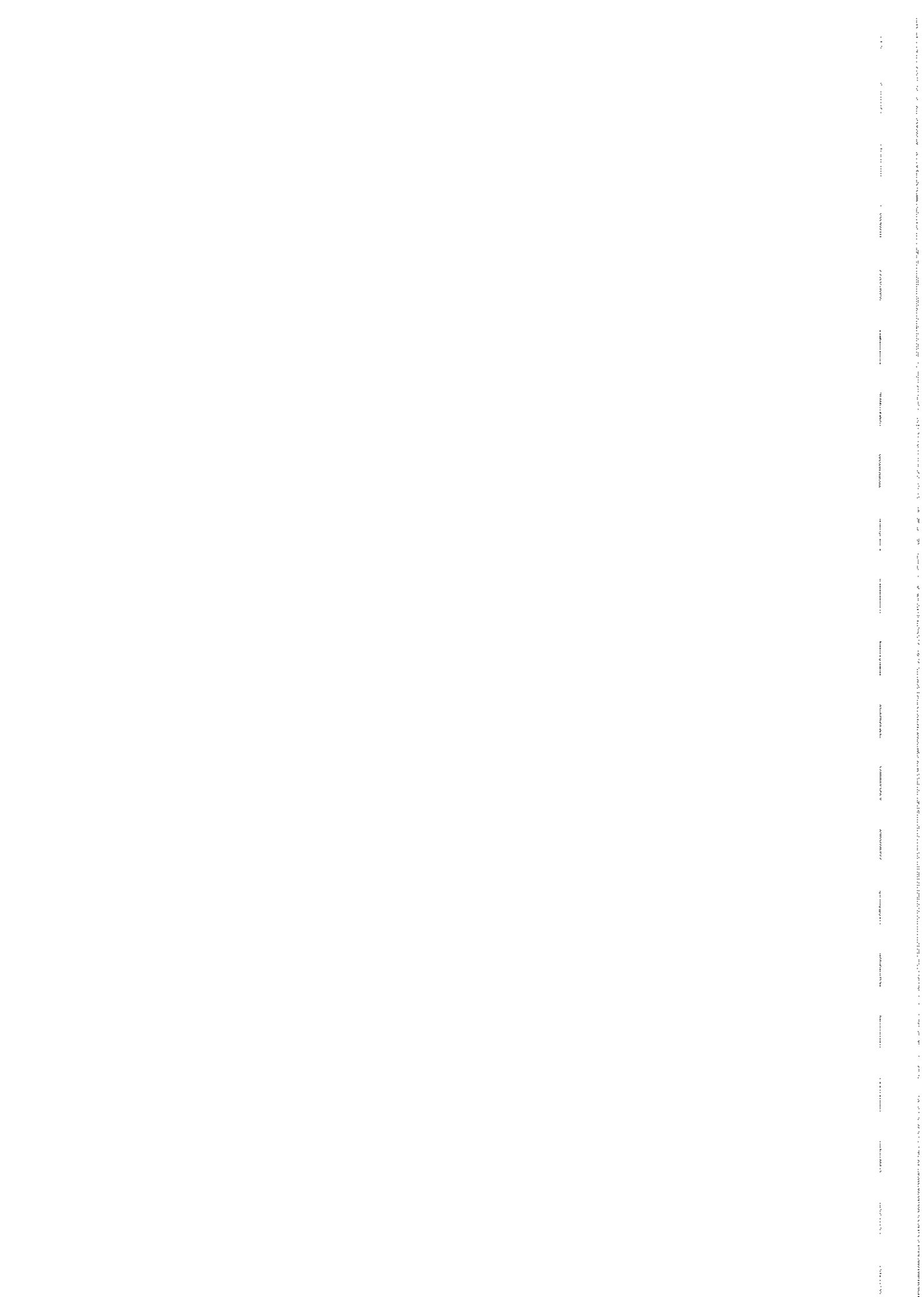
Le Maire



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.*







EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix et le jeudi 04 du mois de février, à 19 h 30, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN.

*Etaient présents* MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGON, Pierre PORLON, Rose-Marie LOQUES, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Myriam JASAWANT, Harry ROUX, Eliane FRANCILLONNE, Jean RHINAN, Stella GUILLAUME, Thomas ZITA, Nadia OUJAGIR, Jérôme CHOUNI, Justine BENIN, Marius SYNESIUS, Dantès ABASSI, Joël TAVARS, Françoise DIEUNA, Joseph HIEL, Daniel DULAG, Evelyne MESSOAH, Géraldine BENUFFE, Alex SHITALOU, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE, Sabine MAMERT-LISTOIR, Fred PONAMA, José-LUDGER, Christian COUCHY.

Membres en exercice : 35

Membres présents : 30

Membres représentés : 01

Absents excusés : 01

Absents : 03

*Représentée* : Mlle Lucienne VALCY

*Absents* MM. Marie-Alice RUSCADE, Judes RAMAYE, Oliva MORADEL, Annick VAITLINGOM.

*Le quorum étant atteint, trente (30) conseillers étant présents, trois (3) étant absents, un (1) excusé et un (1) représenté, le Président déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Patrick PELAGE, est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.*

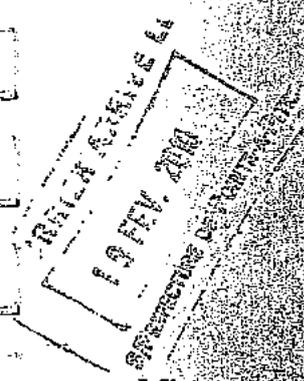
*Mise en place de la procédure AP/CP (Autorisations de Délibération n°8 Programme / Crédits de Paiement) pour le Stade de Sergent*

Madame le Maire informe l'assemblée que certaines opérations d'investissement seront désormais gérées de façon pluriannuelle. Il s'agit notamment de la requalification du stade de Sergent.

Cela se traduit par le recours au système des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le début des travaux de requalification du stade de Sergent est prévu en 2010. Ils s'étaleront sur plusieurs exercices budgétaires et les Crédits de Paiement qui correspondent à la tranche annuelle de travaux à réaliser seront inscrits chaque année au budget de l'exercice en cours, en fonction d'une part de l'avance des travaux et des disponibilités budgétaires.

Pour la requalification du stade de Sergent, le montant total des travaux prévus s'élève à 7 136 346 € TTC. Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux, en conséquence pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2010, il convient de voter pour 2010 des crédits de paiement d'un montant de 500 000 €.



Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme des crédits de paiement,

Vu le rapport du maire,

Considérant que les crédits budgétaires affectés aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Considérant que les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements,

Considérant que les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées dans l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme correspondantes,

Considérant l'importance du niveau d'investissement pluriannuel,

*Après avoir entendu le Maire en son exposé,  
après discussion et échanges de vues*  
DECIDE A L'UNANIMITÉ

Article 1: D'instituer la procédure des AP/CP (Autorisations de Programme / Crédits de Paiement) pour la requalification du Stade de Sergent dans le budget primitif de l'année 2010.

Article 2: D'autoriser le vote du montant de l'Autorisation de Programme Requalification du stade de Sergent qui s'élève à 7 136 346 € TTC.

Article 3: D'autoriser le vote de crédits de paiement d'un montant de 500 000 € pour l'Autorisation de Programme Requalification du stade de Sergent, au titre du budget primitif 2010.

Article 4: Cette dépense est imputée au chapitre / opération 26, fonction 412, nature 2313, budget primitif 2010 de la ville.

Article 5: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture,

le :

Et publication ou notification du :

23 FEV. 2010

GOUVERNEMENT ARRIVE LE

Fait à Le Moule, le 04 Février 2010

10 FEV. 2010

Pour extrait conforme

Le Maire,

G. LOUIS-CARABIN





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2014

L'an deux mille treize et le Mardi vingt-neuf du mois d'Avril à 19 h 25, les membres du conseil municipal dûment convoqués le 23 Avril 2014 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN

*Etaient présents* : MM. Gabrielle CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGON, Pierre PORLON, Rose-Marie LOQUES, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Sylvia SERMANSON, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Joël TAVARS, Thomas ZITA, Eveline CLOTILDE, Dantès ABASSI, Nadia OUJAGIR, Sabine MAMERT-LISTOIR, Grégory MANICOM, Claity MOUNSAMY, Jérôme CHOUNI, Françoise DIEUNA, José OUANA, Seetha DOULAYRAM, Marius SYNESIUS, Jacques RAMAYE, Annick CARMONT, Evelynne MESSOAH, Michel SURET, Germaine GUIZONNE-LACREOLE, Bernard SILFILLE, Marcellin CHINGAN, Daniel DULAC, Patrick PELAGE

*Représentés* : MM. Marie-Alice RUSCADE, Joseph HILL, Stella GUILLAUME

*Absents* : MM. Déborah HUSSON

Membres en exercice : 35	Membres présents : 31	Membres représentés : 03
Absents Excusés : 00	Absent : 01	

*Le quorum étant atteint, trente et un (31) Conseillers étant présents, trois (3) représentés et un (1) absent, le Président Madame Gabrielle CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Thomas ZITA est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.*

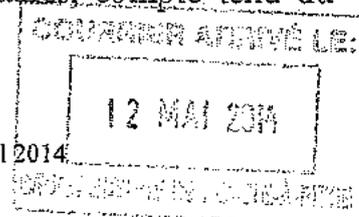
*Mise en place de la procédure AP/CP  
(Autorisations de Programme / Crédits de Paiement)  
pour l'installation du système Bi-puissance  
sur le territoire communal*

7/DCM2014/16

Madame le Maire explique que certaines opérations d'investissement seront désormais gérées de façon pluriannuelle. Il s'agit notamment de l'installation du système « Bi-puissance » sur le territoire communal qui a été validé par délibération du conseil municipal n°8 du 30 septembre 2013.

Cela se traduit par le recours au système des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette opération qui consiste à remplacer des ballons-fluo par des lampes sodium haute pression bi-puissance, va s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires, compte tenu du nombre de points lumineux installés sur le territoire à remplacer.



Une autorisation de programme d'un montant de 1 100 000 € doit être votée, pour permettre le lancement de l'opération conformément à la réglementation budgétaire en vigueur. Les Crédits de Paiement qui correspondent à la tranche annuelle de travaux à réaliser seront inscrits chaque année au budget de l'exercice en cours, en fonction d'une part de l'avancée des travaux et des disponibilités budgétaires.

Cette autorisation de programme constitue une limite maximale de crédits à engager sur l'opération, toute modification de cette limite maximale de crédits fera l'objet d'une révision.

*Le Conseil Municipal,*  
*ouï le Maire en son exposé,*  
*après discussion et échanges de vues*  
**DECIDE A LA MAJORITE**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'instituer la procédure AP/CP (Autorisations de Programme / Crédits de Paiement) pour l'opération « *Installation du système Bi-puissance sur le territoire communal* »

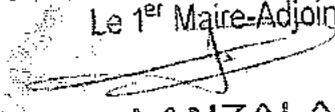
**Article 2 :** D'autoriser le vote d'une autorisation de programme d'un montant de 1 100 000 € pour permettre le lancement de l'opération « *Installation du système Bi-puissance sur le territoire communal* » conformément à la réglementation budgétaire en vigueur.

**Article 3 :** Les Crédits de Paiement qui correspondent à la tranche annuelle de travaux à réaliser seront inscrits chaque année au budget de l'exercice en cours, en fonction d'une part de l'avancée des travaux et des disponibilités budgétaires.

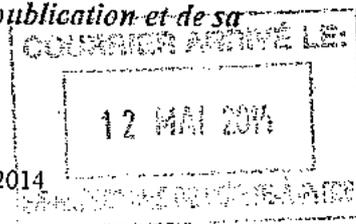
**Article 4 :** Cette dépense est imputée pour 2014 au chapitre 23, article 2318, fonction 814

**Abstention :** 1 – MM. Marcellin CHINGAN  
**Pour :** 33

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture, Le : ..... 17.10.2014 ..... Et publication ou notification du : ..... 15.10.2014 .....
---

Fait à Le Moule, le 29 Avril 2014  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Pour Le Maire absent,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint Ffons  
  
J. ANZALA

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2014

L'an deux mille treize et le Mardi vingt-neuf du mois d'Avril à 19 h 25, les membres du conseil municipal dûment convoqués le 23 Avril 2014 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN

*Etaient présents* : MM. Gabrielle CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGON, Pierre PORLON, Rose-Marie LOQUES, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Sylvia SERMANSON, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Joël TAVARS, Thomas ZITA, Eveline CLOTILDE, Dantès ABASSI, Nadia OUJAGIR, Sabine MAMERT-LISTOIR, Grégory MANICOM, Claity MOUNSAMY, Jérôme CHOUNI, Françoise DIEUNA, José OUANA, Seetha DOULAYRAM, Marius SYNESIUS, Jacques RAMAYE, Annick CARMONT, Evelyne MESSOAH, Michel SURET, Germaine GUIZONNE-LACREOLE, Bernard SILFILLE, Marcellin CHINGAN, Daniel DULAC, Patrick PELAGE

*Représentés* : MM. Marie-Alice RUSCADE, Joseph HILL, Stella GUILLAUME

*Absents* : MM. Déborah HUSSON

Membres en exercice : 35	Membres présents : 31	Membres représentés : 03
Absents Excusés : 00	Absent : 01	

*Le quorum étant atteint, trente et un (31) Conseillers étant présents, trois (3) représentés et un (1) absent, le Président Madame Gabrielle CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Thomas ZITA est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.*

*Mise en place de la procédure AP/CP  
(Autorisations de Programme / Crédits de Paiement)  
pour la Démolition-Reconstruction de l'école Aristide GIRARD*

*8/DCM2014/17*

Madame le Maire explique que certaines opérations d'investissement seront désormais gérées de façon pluriannuelle. Il s'agit notamment de la Démolition-Reconstruction de l'école Aristide GIRARD qui a été validée par délibération du conseil municipal n°12 du 08 mars 2013.

Cela se traduit par le recours au système des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette opération de Démolition-Reconstruction qui doit démarrer en 2014, va s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires.

Une autorisation de programme d'un montant de 5 000 000 € doit être votée, pour permettre le lancement de l'opération conformément à la réglementation budgétaire en vigueur. Les Crédits de Paiement qui correspondent à la tranche annuelle de travaux à réaliser seront inscrits chaque année au budget de l'exercice en cours, en fonction d'une part de l'avancée des travaux et des disponibilités budgétaires.

Cette autorisation de programme constitue une limite maximale de crédits à engager sur l'opération, toute modification de cette limite maximale de crédits fera l'objet d'une révision.

*Le Conseil Municipal,*  
*où le Maire en son exposé,*  
*après discussion et échanges de vues*  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

Article 1<sup>er</sup>: D'instituer la procédure AP/CP (Autorisations de Programme / Crédits de Paiement) pour l'opération « *Démolition-Reconstruction de l'école Aristide GIRARD* ».

Article 2 : D'autoriser le vote d'une autorisation de programme d'un montant de 5 000 000 €, pour permettre le lancement de l'opération « *Démolition-Reconstruction de l'école Aristide GIRARD* », conformément à la réglementation budgétaire en vigueur.

Article 3 : Les Crédits de Paiement qui correspondent à la tranche annuelle de travaux à réaliser seront inscrits chaque année au budget de l'exercice en cours, en fonction d'une part de l'avancée des travaux et des disponibilités budgétaires.

Article 4 : Cette dépense est imputée pour 2014 au chapitre 00028, article 2313, fonction 212

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture, Le : ... 27/05/2014 ... Et publication ou notification du : ... 25/05/2014 ...
---

Fait à Le Moule, le 29 Avril 2014

**Pour extrait conforme**

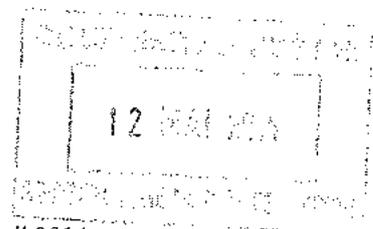
**Le Maire,**

**Pour Le Maire absent**

**Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint Ffon.**

J. ANZALA

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*





**PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS POUR LA PERIODE 2014-2018**

PROJETS	COUT PROJET	CO FINANCEURS	SUBVENTIONS	PART COMMUNALE	2014 (estimation PP)				2015				2016				2017				2018							
					DEFENSES		RECETTES		DEFENSES		RECETTES		DEFENSES		RECETTES		DEFENSES		RECETTES		DEFENSES		RECETTES		DEFENSES		RECETTES	
					PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM	PPM
STADE SERGEANT WYPOTHISE (AV 7, 10M277)	9 324 034	PROVINCE QUÉBEC - FNO MUNICIPALITE D'INTERMEDIUM 23M	2 627 297	3 321 417	3 471 822	1 846 295	1 550 000	1 728 196	2 232 412	2 621 728																		
PROJETS D'AMENAGEMENT (SERRAVALLO TRANCHE 1 ET 2)	9 827 043	ETAT QUÉBEC - FNO	2 503 336	3 263 353	412 000	1 900 000			1 489 792	741 856																		
PROJETS D'AMENAGEMENT (SERRAVALLO TRANCHE 3)	3 943 673	ETAT QUÉBEC - FNO	2 220 000	2 274 051	1 422 276	600 000																						
REHABILITATION ECOLE A. OUELLET (AV 10, 10M)	4 522 802	FC (COMMUNAL) - FNO COMMISSION D'AMENAGEMENT	1 844 220	1 908 482	4 082 157	831 000	400 843	2 223 227	722 216	218 625																		
CONSTRUCTION MAISON DE QUARTIERS DE VASSON (AV 14M)	4 422 315	ETAT QUÉBEC - FNO MUNICIPALITE D'INTERMEDIUM 23M	625 794	218 625																								
REHABILITATION ECOLE L'YVES GALLERON - ETUDES PRE OP	30 000			90 000																								
PROJETS D'AMENAGEMENT (SERRAVALLO TRANCHE 1 ET 2)	164 874			164 874																								
REHABILITATION ECOLE LL. SOLLIVAU (AV 2, 2M20 - 14 M20 FINANCEMENT DE MONTVAL)	1 724 132			1 724 132																								
ETUDES RECONSTRUCTION ECOLES LL. SOLLIVAU ET CHAT GAILL	190 000			190 000																								
REFECTION CLÔTURE ECOLE GRANDS PAINS ET COCOTER	130 800			130 800																								
INSTALLATION VIDEO PROTECTION	275 000			275 000																								
RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU CHEUR DE L'YVROISE	250 000			250 000																								
REFECTION SALLE PAROISSIALE (SERRAVALLO SALLE DES SCOUTS (FRANCE))	224 025			224 025																								
REFECTION CLOCHER DE L'YVROISE	150 800			150 800																								
CONSTRUCTION VESTIBULE DE MONTVAL	300 000			300 000																								
Programme de FUSILLAGE remplaceant Échelle Adulte (AV 1, 1M)	245 275			245 275																								
REHABILITATION SALLE B. LOTRON	246 255			246 255																								
MODERNISATION DE LA MEDITERRANEE	168 230			168 230																								
REHABILITATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	518 518			518 518																								
TRAVAUX DE CORRECTION REPARATIONS DANS LES BATHÉLÈTES	1 900 000			1 900 000																								
CRÉATION MESSAUX FLYING	300 000			300 000																								
ÉTANCHÉITÉ DANS LES BATH PUIB	600 000			600 000																								
FONDS ROUTIER BUR 4 ANS	8 000 000			8 000 000																								
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORÉES - (ÉLÈVES, ÉLÈVES)	1 520 000			1 520 000																								
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORALES - (ÉLÈVES, ÉLÈVES)	4 877 257			4 877 257																								
TOTAL	58 827 068			58 827 068																								





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept et le Lundi dix du mois d'Avril à 18 h 45, les membres du conseil municipal dûment convoqués le 31 Mars 2017 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN

*Etaient présents* : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Rose-Marie LOQUES, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Sylvia SERMANSON, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Joël TAVARS, Marie-Alice RUSCADE, Thomas ZITA, Eveline CLOTILDE, Dantès ABASSI, Joseph HILL, Nadia OUJAGIR, José OUANA, Evelyne MESSOAH, Marius SYNESIUS, Daniel DULAC, Jérôme CHOUNI Françoise DIELNA, Seetha DOULAYRAM, Jacques RAMAYE, Patrick PELAGE, Annick CARMONT, Joanie ACHOUN, Marcellin CHINGAN, Betty ARMOUGON, Grégory MANICOM Sabine MAMERT-LISTOIR, Bernard SILFILLE

*Représentés* : MM. Pierre PORLON, Michel SURET, Claity MOUNSAMY

*Absents* : MM. Stella GUILLAUME, Déborah HUSSON

Membres en exercice : 35	Membres présents : 30	Membres représentés : 03
Absent Excusé : 00	Absents : 02	

*Le quorum étant atteint, trente (30) Conseillers étant présents, trois (3) représentés et deux (2) absents, le Président Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Marie-Alice RUSCADE est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.*

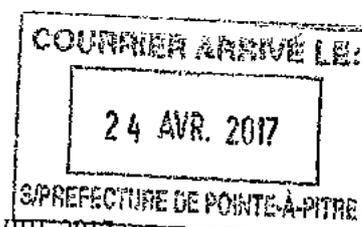
### *Examen et Vote du Budget Primitif 2017 de la Ville*

8/DCM 2017/28

Madame le Maire explique aux élus que le budget primitif est un document essentiel, retraçant les autorisations de dépenses et de recettes attendues pour l'exercice.

Le document budgétaire de l'exercice 2017 s'inscrit dans le cadre des orientations définies dans le rapport d'orientations budgétaires début mars.

Ainsi, le contexte général dans lequel est élaboré ce budget primitif reste marqué par de nombreuses incertitudes liées aux tensions dans la zone euro, l'importance des déficits et la fragilité de la reprise de la croissance dans la plupart des secteurs d'activité. Parmi les autres facteurs de risque de ralentissement notables figurent l'adoption de politiques de repli sur soi, des mesures protectionnistes et une montée des tensions géopolitiques.



Les perspectives d'évolution financière n'ont guère changé et se confirment pour l'exercice 2017 : cure d'austérité imposée par l'Etat, plan de rigueur, baisse des dotations ou encore resserrement des financements et des crédits bancaires.

Le budget primitif 2017, équilibré à hauteur de 53,2 M€, pose les jalons de la prévision de recettes et dépenses de la collectivité, en toute sincérité.

## **1- EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement intègre la prévision de recettes et de dépenses courantes de la collectivité et s'équilibre cette année à hauteur de 33,60 M€.

**EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>% évolution</b>
Recettes de fonctionnement (1)	34 639 959	33 608 082	-2,98%
Dépenses de gestion (2)	27 900 110	28 585 144	2,46%
Epargne de gestion courante (3)=(1)-(2)	6 739 849	5 022 938	-25,47%
Frais financiers (4)	531 000	437 000	-17,70%
Charges exceptionnelles (5)	450 000	372 000	-13,49%
Dépenses de fonctionnement (6) =(2)+(4)+(5)	28 861 110	29 394 144	1,85%
Epargne brute (7)=(3)-(4)	5 778 849	4 213 938	-27,08%
<b>Taux d'épargne brute = (7) / (1)</b>	<b>16,7%</b>	<b>12,5%</b>	

En matière de recettes, outre les produits propres de l'exercice 30,02M€, sont également inscrits, les soldes reportés de l'exercice 2016 (excédents des restes à réaliser et de clôture) soit 3,58 M€.

L'épargne de gestion courante, tirée de la différence entre les recettes et dépenses de gestion recule de 25,47% entre 2016 et 2017, générant ainsi une épargne brute fixée à 4,21 M€ destinée au financement des investissements.

Entre 2016 et 2017, les prévisions de cette section sont en recul de 2,9% pour les recettes et en progression de 2,46% s'agissant des dépenses.

## 1.1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 30,02M€

Pour l'année 2017, les recettes de fonctionnement comprennent : les produits des services du domaine et ventes diverses (1,43 M€), les impôts et taxes (21,29M€), les dotations et participations (7,2 M€), les autres produits de gestion courante (0,7 M€) et enfin 3,58 M€ de résultat reporté.

Ainsi, les ressources de fonctionnement sont réparties proportionnellement entre le produit des impôts et taxes (70,41%), les dotations et participations (24,49%), les produits des services, du domaine et des ventes (4,87%) et le résultat reporté (12,16%).

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2016	BP 2017	Proportion
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>29 201 271</b>	<b>30 020 568</b>	<b>100,0%</b>
Produits des services, du domaine et des ventes	1 296 652	1 436 000	4,78%
Impôts et taxes	20 935 632	21 293 605	70,95%
Dotations et participations	6 898 987	7 220 963	24,05%
Autres produits de gestion courante	70 000	70 000	0,23%
002- Résultat reporté	5 438 688	3 587 514	11,95%

Les principaux éléments qui caractérisent les recettes de fonctionnement en 2017 sont :

- Une stabilisation des taux de fiscalité pesant sur les ménages
- La poursuite de l'effort de redressement des comptes publics symbolisée par la baisse du montant alloué au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette réduction est estimée à -196,4 K€ en 2017 soit au total 1,5 M€ depuis 2014.
- Une prévision de 1,5M du produit attendu de la taxe spéciale sur les carburants conformément à la nouvelle de la répartition notifiée par le Conseil Régional.
- La baisse de l'attribution de compensation de 62K€ par anticipation du transfert de compétence liée à la promotion touristique qui est désormais du ressort de la CANGT.
- Le fonds d'amorçage 21 K€, Contrat Enfance Jeunesse 50 K€, autres prestations CAF 40 K€, participations aux contrats d'insertion 21 K€.

## a- Les impôts ménages : 6,98 M€

Les impôts ménages concernent la contribution directe locale, composés des 3 taxes que sont la taxe d'habitation, les taxes foncières (bâti et non bâti).

La notification des bases prévisionnelles 2017 n'est parvenue qu'après la mise en production des documents budgétaires par conséquent, le budget 2017 a été bâti selon les données 2016 (état 1259 2016).

EVOLUTION DE LA FISCALITE 2016/2017								
	2016			2017			2016/2015	2016/2015
	TAUX	Bases d'imposition prévisionnelles	PRODUIT	TAUX	Bases d'imposition prévisionnelles	PRODUIT	EVOLUTION DES BASES	EVOLUTION DES PRODUITS
Taxe d'habitation	11,94%	22 220 000	2 653 068	11,94%	21 101 000	2 519 439	-5,04%	-5,04%
Taxe foncière (bâti)	24,05%	17 640 000	4 242 420	24,05%	17 906 000	4 306 393	1,51%	1,51%
Taxe foncière (non bâti)	53,90%	171 500	92 439	53,90%	208 000	112 112	21,28%	21,28%
Totaux		40 031 500	6 987 927		39 215 000	6 937 964	-2,04%	-0,71%

### - Evolution des bases fiscales :

Le montant prévisionnel des bases des taxes directes locales est estimé en 2017 à 39,21 M€, en baisse de 2,04%. Cette estimation prend en compte deux éléments :

- l'actualisation du coefficient de revalorisation des valeurs locatives fixée à 1,004 pour les propriétés non bâties, pour les immeubles industriels et l'ensemble des autres propriétés bâties et décidée par l'Etat en Loi de Finances 2017.
- la variation physique des bases qui correspond au développement des nouveaux quartiers et à la construction des nouveaux logements.

En 2017, l'évolution des bases communales par rapport à l'année 2016 s'effectue comme suit : -5,04% pour la taxe d'habitation, +1,51% s'agissant de la taxe foncière, +21,28% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Le recul des bases de taxe d'habitation constaté en 2016 (-3,87%) est donc confirmé en 2017.

### - Fixation des taux de fiscalité :

Conformément aux priorités de mandature, la maîtrise de la fiscalité reste de mise, se traduisant ainsi par une stabilisation des taux.

- Evolution du produit fiscal :

Le produit fiscal attendu en 2017 est estimé à 6 937 964€, il recule de 0,71% par rapport à 2016 et constitue une perte de recettes de 49 963€ par rapport à l'état prévisionnel de 2016.

**b- Les ressources Etat**

Pour le budget 2017 de la Ville du Moule, l'ensemble des concours financiers, soit les dotations et participations (chap.74) se chiffre à 7,22 M€, en progression de 4,67% comparativement aux prévisions de l'année 2016.

Pour rappel, les dotations provenant de l'enveloppe normée destinée aux collectivités locales dans le cadre de la Loi de finances intègrent : la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la Dotation de solidarité rurale (DSR) et la Dotation de solidarité Urbaine (DSU).

**c- Les autres recettes**

Par ailleurs, les autres recettes de gestion englobent les produits des services et du domaine (chapitre 70) et les autres produits de gestion courante (chapitre 75).

L'inscription de 1,43 M€ relative aux produits des services laisse apparaître une progression de 10,75%, tenant compte des encaissements 2016 et de l'évolution des recettes des services (ALSH, spectacles, autres produits du domaine...). Enfin, le montant affecté aux autres produits de gestion courante est maintenu au niveau de 2016.

**1.2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 29,39 M€**

Ces dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général (19,47%), les frais de personnel (66,12%), les autres dépenses de gestion (8,26%), les frais financiers (1,49%), les charges exceptionnelles (1,49%) et les atténuations de produits (3,39%).

	BP 2016	BP 2017	% Evolution
Total dépenses réelles de fonctionnement	28 861 110	29 394 144	1,85%
Charges à caractère général	5 343 348	5 723 387	7,11%
Frais de personnel	19 099 065	19 435 077	1,76%
014 atténuation de produits	997 497	997 497	0,00%
Autres dépenses de gestion	2 460 200	2 429 183	-1,26%
Frais financiers	531 000	437 000	-17,70%
Charges exceptionnelles	430 000	372 000	-13,49%

Globalement, la prévision des dépenses de fonctionnement connaît une évolution en hausse 1,85%, due essentiellement à l'augmentation des charges à caractère général (+7,11%) et les charges de personnel (+1,76%).

Les charges à caractère général progressent de 7,11% pour tenir compte des crédits nécessaires au financement des actions du contrat de ville, à la modernisation des services et à l'extension de la privatisation des services de nettoyage des bâtiments publics tout en maintenant des mesures de restrictions des crédits alloués aux services.

Les dépenses de personnel sont prévues à hauteur de 19,43 M€, soit en augmentation de 1,76% par rapport à la prévision 2016. Cette évolution se justifie par la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), des évolutions statutaires liées au PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) et par les recrutements programmés au cours de l'année.

Les autres charges de gestion courante, fixées à 2,42 M€, reculent de 1,26% cette année.

Comparativement à l'année 2016, la prévision 2017 des frais financiers est réduite de 17,70% malgré la prise en compte des préfinancements envisagés sur les opérations d'équipement et les frais financiers que va générer la mobilisation du solde l'emprunt AFD (3,5M€).

## **2- EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Tel qu'indiqué dans le rapport des grandes orientations budgétaires, les prévisions d'investissement sont conformes aux priorités définies dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Celles-ci tiennent compte de l'intégration des reports en recettes et dépenses, suite au vote du compte administratif 2016 mais également des besoins ponctuels liés aux impératifs de sécurité, de conformité et de modernisation des services.

## 2.1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 19,6 M€

L'effort d'investissement 2017 portera essentiellement sur la réalisation d'équipements de proximité dans plusieurs domaines d'intervention de la Ville et les études préalables au lancement de nouveaux travaux. Le budget d'investissement 2017 s'équilibre en reprenant les restes à réaliser 2016 et le solde d'exécution reporté 2016 pour un total de 8,15M€.

Ainsi, les nouvelles dépenses d'investissement intègrent les dépenses d'équipement brut (études, travaux, matériel et outillage...) et les emprunts et dettes assimilés.

### a- Les dépenses d'équipement : 11,47 M€

Les dépenses d'investissement au titre du présent budget comprennent les immobilisations incorporelles (logiciels, études), les immobilisations corporelles (terrains, matériels...), les travaux en cours et les opérations d'équipement (stade Sergent, école A. Girard, Reconversion école L. Galleron).

	BP 2016	BP 2017	Evolution
Immo. Incorporelles	406 963	443 000	9%
Immo. Corporelles	974 000	1 258 269	29%
Immo. en cours	4 120 352	4 798 360	16%
Total opérations d'équipement	4 275 000	5 730 000	-13%
Emprunts et dettes assimilées	1 300 000	1 250 000	-4%
	11 076 315	11 479 629	4%

Dans l'ensemble, la prévision des dépenses de d'investissement connaît une évolution de +4% en raison essentiellement de l'augmentation des immobilisations incorporelles (+9%), des immobilisations corporelles (+29%) et des travaux en cours (+16%). Cette variation est toutefois atténuée par les dépenses sur opérations d'équipement (-13%) et le remboursement des emprunts (-4%).

- Les immobilisations incorporelles 0,4 M€ regroupent :

- *Les acquisitions de logiciels (0,1M€) pour les services et les frais d'études pour la construction de la maison de quartier de Vassor et les études de renforcement des écoles LL Soliveau et Château Gaillard (0,3M€)*

- Les travaux de réseaux câblés dont la vidéo protection (0,18M€), l'acquisition de terrains (0,26M€), de mobilier de bureau (0,05M€), d'équipements informatiques (0,25M€), de véhicules (0,16M€) et de divers matériels (0,06M€)

• Les immobilisations en cours (travaux) 4,7 M€ regroupent :

- La RHI de Petite Anse (1,3M€), la RHI BVS (0,5M€), Le Vieux Guénette (0,14M€), la ZAC de Damencourt (0,18M€), l'école A. Girard (0,2M€), le chœur de l'église et le clocher (0,4M€), la réfection des clôtures des écoles des Grands Fonds et de Cocoyer (0,13M€), le fonds routier (1M€), l'installation de citernes et surpresseurs dans les écoles (0,2M€), les travaux électriques et l'étanchéité des bâtiments (0,3M€) et des travaux de réhabilitation du centre socio-culturel R. Loyson (0,4M€).

• Les opérations d'équipement 3,7 M€ sont réparties ainsi :

- Stade de Sergent (3,3M€), école A. Girard (0,2M€), Reconversion école L. Galleron (0,09M€) et le Vieux Guénette (0,14M€).

b- Le remboursement de la dette

Les emprunts et dettes assimilés englobent le remboursement de la dette en capital (1 250 000 €) y compris les prévisions d'annuités liées à la mobilisation du solde de l'emprunt AFD.

**2.2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 15,25 M€**

Elles sont réparties entre les recettes d'équipement, financières et l'autofinancement.

Le budget d'investissement 2017 reprend les restes à réaliser 2016 pour un total de 4,37M€.

	BP 2016	BP 2017	% Evolution
Subventions d'investissement	2 152 022	3 709 506	72,37%
Dotations, fonds divers	794 231	1 091 975	37,49%
excédents de fonctionnement capitalisés 7068	649 456	6 240 939	860,93%
Virement à la section d'investissement	5 778 849	3 700 000	-35,97%
op. ordre de transfert entre sections	457 210	513 938	12,41%
	9 831 768	15 256 358	55,17%

Les prévisions de recettes s'évaluent à 15,25M€. Elles englobent 24,3% de subventions d'investissement, 7,1% de dotations et fonds divers et 40,9 % d'excédents de fonctionnement capitalisés.

#### **a- Les recettes d'équipement et les autres recettes réelles : 11,04 M€**

Ces recettes incluent les subventions d'investissement (3,7 M€) émanant essentiellement de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département. Les autres recettes financières se composent du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur les Valeurs Ajoutées) 0,9 M€, de la TLE (Taxe Locale d'Equipement) 0,14 M€.

Ensuite, au stade du budget primitif 2017, l'autofinancement (3,7 M€), les subventions d'équipement (3,7 M€) et les dotations et fonds divers (1M€), constituent la majorité des financements de cette section.

Le virement de la section de fonctionnement de 3,7M€ (24,2%) des recettes d'investissement et les autres opérations d'ordre de transfert entre sections pour 0,5 M€ (3,3%), sont sans impact sur les flux réels de la collectivité.

#### **b- L'emprunt**

Au cours de l'exercice 2017, la ville prévoit de mobiliser le solde de l'emprunt conformément à la convention de financement AFD conformément à la convention de financement AFD (Agence Foncière de Développement) pour un volume de 3.5 M€. Le stock de dette s'élèvera suite à cette mobilisation à 12 825 016€ pour un taux actuariel de 2,95% et une durée de vie résiduelle de 11 ans et 11 mois. Ce montant figure dans les restes à réaliser de l'exercice 2016.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le stock de dette communal s'élève à 10 386 398€ pour un taux actuariel de 3,02% et une durée de vie résiduelle de 10 ans et 10 mois.

En somme, les recettes d'investissement s'équilibrent proportionnellement aux dépenses, en intégrant un autofinancement prévisionnel de 4 213 938 €, correspondant à la somme des opérations d'ordre.

Enfin, dans cette conjoncture particulièrement difficile, nous conservons notre volonté d'agir et notre détermination. Aussi, le budget 2017 est conforme aux priorités du mandat qui consistent à dégager les marges financières nécessaires au remboursement des annuités de la dette, préserver une fiscalité maîtrisée et assurer la réalisation des opérations d'aménagement en cours.

a émis un avis favorable sur le Budget Primitif 2017 de la Ville.

*Le Conseil Municipal,*  
*où le Maire en son exposé,*  
*après discussion et échanges de vues*  
**DECIDE A L'UNANIMITE**  
**Vote à scrutin public**

**Article 1 : D'arrêter comme suit le budget primitif 2017 de la Ville du Moule :**  
**En fonctionnement par chapitre :**

CHP	Dépenses	Mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser n-1	Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
011	Charges à caractère général	5 343 348		5 723 387	5 723 387
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 099 065		19 435 077	19 435 077
014	Atténuations de produits	997 497		997 497	997 497
65	Autres charges de gestion courante	2 460 200		2 429 183	2 429 183
66	Charges financières	531 000		437 000	437 000
67	Charges exceptionnelles	430 000		372 000	372 000
68	Dot.aux amortissements & provisions				-
022	Dépenses imprévues				-
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>28 861 110</b>		<b>29 394 144</b>	<b>29 394 144</b>
023	Virement à la section d'investissement	5 778 849		3 700 000	3 700 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			513 938	513 938
	<b>Total de la Section</b>	<b>34 639 959</b>		<b>33 608 082</b>	<b>33 608 082</b>
	<b>Recettes</b>				
70	Produits de gestion courante	1 296 652		1 436 000	1 436 000
72	Travaux en régie				-
73	Impôts et taxes	20 935 632		21 293 605	21 293 605
74	Dotations et participations	6 898 987		7 220 963	7 220 963
75	Autres produits de gestion courante	70 000		70 000	70 000
76	Produits financiers				-
013	Atténuation de charges				-
77	Produits exceptionnels				-
6611	Intérêts des emprunts (ICNE)				-
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>29 201 271</b>		<b>30 020 568</b>	<b>30 020 568</b>
002	Exédent de fonctionnement reporté			3 587 514	3 587 514
	Restes à réaliser N-1				-
	<b>Total de la section</b>	<b>29 201 271</b>	<b>-</b>	<b>33 608 082</b>	<b>33 608 082</b>

CHP	Dépenses	Mémoire Budget Primitif	Restes à réaliser n-1	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal
13	Subventions d'investissement				
16	Remboursement d'emprunts	1 300 000		1 250 000	1 250 000
19	Moins-values de cession				-
20	Immobilisation Incorporelle	406 963	55 614	443 000	443 000
21	Immobilisation corporelle	974 000	214 163	1 258 269	1 258 269
23	Travaux en cours	4 120 352	824 621	4 798 360	4 798 360
26	Acquisition de participation				-
27	Autres immobilisations financières				-
	<b>Opérations</b>				
17	Guénette Ancien	-		140 000	140 000
28	Ecole Aristide Girard	2 430 000	465 639	200 000	200 000
126	Stade de Sergent	1 845 000	350 000	3 300 000	3 300 000
127	Reconversion école L. Galleron			90 000	90 000
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>11 076 315</b>	<b>1 910 037</b>	<b>11 479 629</b>	<b>11 479 629</b>
	<b>Recettes</b>				
10	Dot. Fonds div.& réserves	794 231		1 091 975	1 091 975
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	649 456		6 240 939	6 240 939
13	Subventions d'investissement	2 112 022	874 247	3 709 506	3 709 506
16	Emprunts et dettes assimilées	-	3 500 000	-	-
21	Cessions d'immobilisations corporelles				-
23	Cessions d'immobilisations en cours				-
19	Plus-values de cession				-
28	Amortissement des immobilisations				-
024	Produits des cessions				-
	<b>OPERATIONS</b>				-
18	Passerelle Autre-Bord Wisoskie				
21	Bibliothèque				
25	Lotissement artisanal de Guénette				
26	Stade de Sergent				
28	Ecole Aristide Girard				
29	Ecole de Guénette				

	<i>Recettes de l'exercice</i>	<i>3 555 709</i>	<i>4 374 247</i>	<i>11 042 420</i>	<i>11 042 420</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>5 778 849</i>		<i>3 700 000</i>	<i>3 700 000</i>
040	<i>Opé.d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>457 210</i>		<i>513 938</i>	<i>513 938</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
	<b>Total de la section</b>	<b>9 791 768</b>	<b>4 374 247</b>	<b>15 256 358</b>	<b>15 256 358</b>

**Fonctionnement : Dépenses**

Chap : 011, 012, 014, 065

Unanimité

Chap : 66, 67, 023, 042

Unanimité

**Fonctionnement : Recettes**

Chap : 70, 73, 74, 75

Unanimité

**Investissement : Dépenses**

Chap : 16, 20, 21,23

Unanimité

Chap : 17 Guénette ancien

Unanimité

Chap : 28 Ecole Aristide Girard

Unanimité

Chap : 126 Stade de Sergent

Unanimité

Chap : 127 Reconversion Ecole Lydia Galleron

**Investissement : Recettes**

Chap : 10, 1068, 13

Unanimité

**Article 2 :** D'approuver le tableau des subventions, le tableau d'amortissement des biens joints en annexe au budget et les durées retenues.

**Article 3** : Le Député-Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture,

Le : ..... 21 AVR. 2017 .....

Et publication ou notification du :

..... 24 AVR. 2017 .....

Fait à Le Moule, le 10 Avril 2017

Pour extrait conforme

Le Maire



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.*





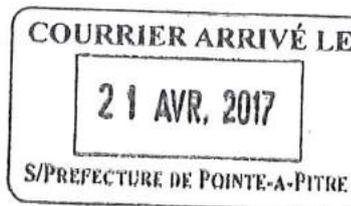
<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

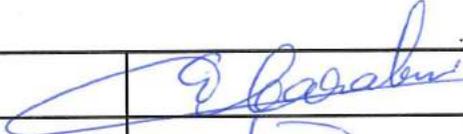
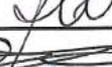
Nombre de membres en exercice : 35  
 Nombre de membres présents : *30*  
 Nombre de suffrages exprimés : *30 + 3 reports*  
 VOTES :  
 Pour : *33*  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2017

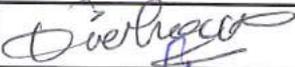
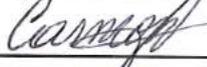
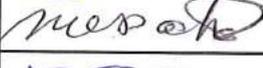
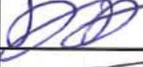
Présenté par le Maire (1),  
 A le Moule, le 10/04/2017  
 le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A le Moule, le 10/04/2017  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



A1 - LOUIS-CARABIN Gabrielle - Le Député Maire	
A2 - ANZALA Jean - Maire-Adjoint	
A3 - ARMOUGON Betty - Maire-Adjoint	
A4 - PORLON Pierre - Maire-Adjoint	
A5 - LOQUES Rose-Marie - Maire-Adjoint	
A6 - SOUBDHAN Jean-Baptiste - Maire-Adjoint	
A7 - SERMANSON Sylvia - Maire-Adjoint	
A8 - ROUX Harry - Maire-Adjoint	
A9 - FRANCILLONNE Liliane - Maire-Adjoint	
B10 - TAVARS Joël - Maire-Adjoint	
B11 - RUSCADE Marie-Alice - Maire-Adjoint	
B12 - ZITA Thomas - Maire-Adjoint	
B13 - CLOTILDE Eveline - Maire-Adjoint	
B14 - ABASSI Dantès - Maire-Adjoint	
B15 - GOLABKAN/OUJAGIR Nadia - Conseillère Municipale	
B16 - HILL Joseph - Conseiller Municipal	
B17 - MAMERT-LISTOIR Sabine - Conseillère Municipale	
B18 - MANICOM Grégory - Conseiller Municipal	
B19 - GUILLAUME Stella - Conseillère Municipale	
C20 - DULAC Daniel - Conseiller Municipal	
C21 - MOUNSAMY Claity - Conseillère Municipale	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

C22 - CHOUNI Jérôme Thierry - Conseiller Municipal	
C23 - FONLEBECK/DIELNA Françoise - Conseillère Municipale	
C24 - OUANA José - Conseiller Municipal	
C25 - DOULAYRAM Seeta - Conseillère Municipale	
C26 - SYNESIUS Marius - Conseiller Municipal	
C27 - HUSSON Déborah - Conseillère Municipale	
C28 - RAMAYE Jacques - Conseiller Municipal	
C29 - CARMONT Annick - Consillère Municipale	
D30 - PELAGE Patrick - Conseiller Municipal	
D31 - MESSOAH Evelyne - Conseillère Municipale	
D32 - SURET Michel - Conseiller Municipal	
D33 - ACHOUN Joanie - Conseillère Municipale	
D34 - SILFILLE Bernard - Conseiller Municipal	
D35 - CHINGAN Marcelin - Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

